

PPAS Groeselenberg Uccle

Rapport sur les incidences environnementales

Situation existante

Version définitive

Commune d'Uccle
Place Jean Vander Elst 29
1180 Bruxelles

Grontmij Belgium S.A.
Bruxelles, le 20 janvier 2014

Justification

Titre : Plan particulier d'affectation du sol n°64 - Groeselenberg

Sous-titre : Rapport sur les incidences environnementales
Situation existante

Numéro de projet : 258302

Numéro de référence : PPAS-64 RIE Situation existant

Révision : 20-01-2014

Date : Janvier 2014

Auteur(s) : Patrick Roothaer, Veerle Stroobant, Tin Meylemans

Adresse électronique : patrick.roothaer@grontmij.be

Vérifié par : Patrick Roothaer

Paraphe vérifié :

Approuvé par :

Paraphe approuvé :

Contact : Grontmij Belgium S.A.
Rue d'Arenberg 13, boîte 1
B-1000 Bruxelles
T +32 2 383 06 40
F +32 2 513 44 52
info@grontmij.be
www.grontmij.be

Sommaire

1	Introduction	6
2	Urbanisme et paysage	7
3	Patrimoine	20
4	Domaines social et économique	23
5	Mobilité	33
6	Sol et nappe phréatique	52
7	Eaux résiduelles et eau de pluie	56
8	Faune et flore	60
9	Bruit et vibrations	67
10	Microclimat	69
11	Qualité de l'air	70
12	Energie	74
13	Gestion des déchets	75
14	L'être humain	79
15	Annexes	82

Liste des figures

Figure 1 : Carte Ferraris	8
Figure 2 : carte IGN de 1882.....	9
Figure 3 : carte IGN de 1894.....	9
Figure 4 : Secteurs statistiques	23
Figure 5 : Evolution de la population totale à Uccle entre 1990 et 2010	24
Figure 6 : représentation visuelle du nombre d'habitants dans le quartier et dans l'aire du plan	25
Figure 7 : Évolution de l'âge moyen dans la commune d'Uccle et au sein de la RBC	26
Figure 8 : Population totale par catégorie d'âge pour le quartier Groeselenberg	27
Figure 9 : Nationalités de la population dans le quartier Groeselenberg	28
Figure 10 : Répartition de la composition des ménages dans le quartier Groeselenberg	29
Figure 11 : Nombre de ménages et répartition selon la composition du ménage dans le quartier Groeselenberg.....	30
Figure 12 : Répartition des segments de rue	41
Figure 13 : Taux d'occupation de nuit	44
Figure 14 : Taux d'occupation jour de semaine	45
Figure 15 : Taux d'occupation le week-end	46
Figure 16 : indication de l'Ukkelbeek	57
Figure 17 : surfaces vertes à l'intérieur de l'aire du plan.....	61
Figure 18 : Délimitation des sites Natura 2000 au sein de la RBC	64
Figure 19 : Maillage vert.....	65
Figure 20 : Exemple de mesure en temps réel des polluants par la station de mesure d'Uccle le 31 mai 2011.....	71
Figure 21 : Répartition des déchets ménagers (% du poids total)	76
Figure 22 : Répartition des déchets dans les écoles (% du poids)	76
Figure 23 : Bulles à verre dans le quartier de l'aire du plan.....	78

Liste des tableaux

Tableau 1 : Données relatives à la densité de population par secteur statistique	24
Tableau 2 : Nombre d'habitants par rue dans le quartier Groeselenberg.....	25
Tableau 3 : Nombre d'habitants et nombre de ménages dans l'aire du plan	29
Tableau 4 : Aperçu des lignes de tram et de bus dans le périmètre de l'aire du plan	34
Tableau 5 : Lignes de bus des TEC dans la périmètre de l'aire du plan	34
Tableau 6 : Description des voiries autour de l'aire du plan	36
Tableau 7 : Répartition modale des moyens de transport pour les travailleurs de l'ancienne clinique 'Les deux Alice'	37
Tableau 8 : Capacité de stationnement disponible par segment de rue.....	43
Tableau 9. Caractéristiques des formations tertiaires dans l'aire du plan	53
Tableau 10 : Types de déchets par fonction présente dans l'aire du plan	75
Tableau 11 : Fréquence du service d'enlèvement par type de déchets	77
Tableau 12 : Éclairage et contrôle social au sein et autour de l'aire du plan.....	80

1 Introduction

Le présent document est le Rapport sur les incidences environnementales (RIE) établi pour le Plan particulier d'affectation du sol (PPAS) Groeselenberg dans la commune d'Uccle. L'objectif d'un rapport sur les incidences environnementales consiste à analyser les effets d'un projet futur sur son environnement. Dans ce rapport sont abordés différents domaines tels que l'urbanisme, la patrimoine, la mobilité, le sol, l'eau, l'homme,...

La structure du RIE est décrite dans le Code bruxellois. Le RIE comprend les phases suivantes :

- Description de la situation existante
- Phase 1 : Incidences du programme
- Phase 2 : Incidences de la traduction spatiale
- Phase 3 : Incidences des prescriptions littérales

Différentes parties sont impliquées dans l'établissement de ce rapport sur les incidences environnementales :

- la commune d'Uccle en tant que demandeur ;
- le comité d'accompagnement, composé de l'Administration de l'aménagement du territoire et du logement (AATL), de Bruxelles-Mobilité, de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) et de la commune d'Uccle ;
- le bureau d'étude Grontmij en tant qu'auteur du rapport.

Le PPAS « Groeselenberg » a été élaboré dans un premier temps à la suite de la reconversion de l'ancienne clinique Les Deux Alice et en vue de favoriser le développement futur de l'îlot situé entre la rue Groeselenberg, l'avenue Houzeau, l'avenue Circulaire et l'avenue des Statuaires.

2 Urbanisme et paysage

Voir cartes 0.1 et 0.2

2.1 Délimitation de la zone d'étude

Cette zone d'étude se limite essentiellement au périmètre du plan. Dans certains cas, nous prendrons en considération une zone plus vaste et inclurons dans l'étude l'autre côté des voies constituant les limites du plan.

2.2 Situation existante

2.2.1 Éléments historiques

Le tracé de la rue Groeselenberg est très ancien. Il s'inscrivait dans le cadre d'une jonction entre les paroisses Saint-Job et Saint-Pierre (l'avenue De Fré n'existait pas encore à cette époque). Le tracé peut être observé sur la carte Ferraris (1771-1778). Cette carte représente également la Hof ten Hove (actuellement la Ferme rose), au coin de l'actuelle avenue De Fré et du Square De Fré. En outre, il n'y a aucune construction aux alentours. La carte historique de 1882 représente l'avenue De Fré, sur le long de laquelle se trouve le château de Zeecrabbe. Il y a déjà davantage de constructions, surtout le long de la rue Groeselenberg et, dans une moindre mesure, le long de l'avenue De Fré. L'IRM et l'avenue Houzeau sont également représentés sur cette carte.

La première clinique des Deux Alice fut construite en 1875. Sa construction fut financée par Adrien Bruneau, qui n'avait pas choisi cet endroit au hasard. Monsieur Bruneau voulait un emplacement central à Uccle, en altitude afin de pouvoir respirer de l'air plus pur. Le coteau du 'Groeselenberg' répondait à toutes ses conditions. Sur un terrain de 4 hectares, il fit construire un bâtiment longiligne en briques, dont la façade sera décorée de deux monumentaux bas-reliefs de 9 mètres de haut. En 1885, la clinique est cédée à un ordre religieux. Elle est convertie en sanatorium pour la bonne bourgeoisie qui nécessite du repos et des soins. C'est de cette époque que date la ferme, qui abritent la crèche du Lapin Blanc.

Le 'Sanatorium 'Les deux Alice' n'apparaît sur la carte qu'en 1894. Sur cette carte, nous constatons que le bâtiment ne se trouvait pas le long de la rue mais qu'il a été édifié plusieurs mètres en recul. Le bâtiment et la rue sont séparés par un jardin contenant un surprenant motif semi-circulaire sur le plan. La première habitation voit le jour le long de l'avenue Circulaire. L'avenue des Statuaires n'est pas encore visible sur cette carte.

La forme circulaire typique du jardin du sanatorium se distingue encore aujourd'hui dans la structure des rangées d'arbres entre la clinique et la rue Groeselenberg. Le verger, qui se trouve actuellement en face de la maison des Sœurs de la Charité, peut lui aussi être reconnu dans le jardin aménagé à côté du sanatorium. Le hall d'entrée de la clinique comprend toujours deux vieilles fenêtres en verre qui représentaient les visages de la fille et de la petite-fille d'Adrien Bruneau. L'intérieur de l'îlot comprend deux bâtiments qui présentent une grande valeur historique et qui ne sont pas protégés. La crèche a été aménagée dans un ancien bâtiment qui à l'origine était une ferme jumelée au sanatorium. La maison au numéro 55 de la rue Groeselenberg (la maison de l'aumônier) date de 1886. Le château Paridaens a été construit en 1899/1900.

La congrégation des Sœurs de la Charité reprit la clinique en 1933. L'école d'infirmières fut inaugurée en 1937. Durant cette même période furent construites les premières habitations rue Groeselenberg, mais il fallut attendre 1949 pour observer une extension considérable de la partie située face à la clinique et plus loin en direction de l'avenue Houzeau. Depuis 1974, la clinique est hébergée dans les bâtiments actuels. L'année 1998 a vu la fusion de la clinique des Deux Alice et des cliniques Sainte-Elisabeth.

La présence sur la carte Ferraris d'une ferme à hauteur du croisement (actuel) entre l'avenue De Fré et l'avenue des Statuaires atteste de la présence séculaire d'habitations dans le quartier. Des objets datant de l'ère néolithique y ont d'ailleurs été retrouvés¹. De même, le tracé de la rue Groeselenberg peut déjà être observé sur la carte de Ferraris. En outre, il n'y a aucune indication de l'éventuelle présence d'un patrimoine archéologique dans cette zone.

Figure 1 : Carte Ferraris



Bibliothèque royale de Belgique (consultation en ligne).

¹ Comité de quartier du Groeselenberg

Figure 2 : carte IGN de 1882



Patrimoine.met.wallonie.be

Figure 3 : carte IGN de 1894



Patrimoine.met.wallonie.be

2.2.2 Typologie et morphologie de la zone construite

2.2.2.1 À l'intérieur de l'aire du plan et du périmètre

Voir carte 0.3

Au sein de l'îlot se trouvent 105 bâtiments. Le long des voiries attenantes, mais toutefois en dehors de l'îlot, se trouvent 128 bâtiments. La description des rues ci-dessous et la figure traitent à chaque fois des deux côtés des rues.

Rue Groeselenberg

Le long de la rue Groeselenberg, nous observons une différence entre la partie est et la partie ouest de la rue. La partie est se situe entre le chemin de la Source et l'avenue Houzeau, ainsi qu'entre l'ancienne clinique des Deux Alice et l'avenue Houzeau. Ici, nous trouvons principalement des maisons unifamiliales individuelles en ordre fermé. Il est étonnant de constater la présence d'un jardinet avant dans 85 % des cas. Sur le coin avec l'avenue Houzeau se trouve un immeuble à appartements. Dans la partie ouest de la rue, seul le côté sud est construit. Il s'agit de 2 immeubles à appartements et d'1 villa isolée de style « cottage ». À hauteur du parking se trouve une villa isolée historique (rue Groeselenberg n°55, « maison de l'aumônier »). Le chemin de la Source compte 4 habitations.

Environ 80 % des bâtiments sont construits sur 3 ou 4 niveaux (R+1+toit ou R+2+toit). Un peu moins de 10 % des bâtiments sont plus élevés, avec 5 niveaux, les autres n'ayant qu'1 ou 2 niveaux. Les immeubles à appartements ont 4 ou 4+1 niveaux² avec toit plat. L'indice P/S pour l'ensemble de la rue est de 0,97.

Avenue Houzeau

Le long de l'avenue Houzeau est caractérisé par des constructions en ordre fermé depuis le croisement avec la rue Groeselenberg jusqu'à l'athénée. Au sud, la zone d'habitat est en ordre ouvert ou semi-ouvert. De l'autre côté de la rue, les constructions sont en ordre semi-ouvert ou groupées³. Cette zone comprend 3 immeubles à appartements. Environ 90 % des bâtiments sont construits sur 3 ou 4 niveaux (R+1+toit ou R+2+toit). 3 bâtiments ont 5 niveaux et 1 seul bâtiment n'a que 2 niveaux. L'indice P/S dans l'avenue Houzeau est de 0,4.

Avenue Circulaire

Le long de l'avenue Circulaire, entre l'avenue Houzeau et l'avenue des Statuaires, se trouvent 6 habitations dont 4 en ordre ouvert et 2 en ordre semi-ouvert. Les villas sont construites sur 3 ou 4 niveaux. En raison de la faible densité de population le long de l'avenue Circulaire, l'indice P/S n'est que de 0,07.

Avenue des Statuaires

Le long de l'avenue des Statuaires figurent presque exclusivement des maisons unifamiliales en ordre ouvert ou semi-ouvert. Il n'y a qu'un seul immeuble à appartements et deux immeubles de bureaux. Dans tous les cas il y a un jardinet avant. Presque tous les bâtiments sont construits sur 3 ou 4 niveaux (R+1+toit ou R+2+toit). Aucun bâtiment n'est plus élevé, et 3 bâtiments sont moins élevés. L'indice P/S y est faible : 0,23.

² 4+1 signifie 5 niveaux dont le 5^e est en recul.

³ 4 à 5 habitations agglomérées

Zone intérieure

L'intérieur de l'îlot inclut les bâtiments suivants :

- L'ancienne clinique des Deux Alice est un bâtiment comprenant 3 ailes de hauteurs différentes : aile A (nord) avec R+3, aile B (ouest) avec R+4 et aile C (sud) avec R+6 ainsi qu'un étage technique. Quelques bâtiments aux abords de la zone sont construits sur 1 à 2 niveaux.
- La maison de repos et de soins l' Olivier : 3 à 4 niveaux avec toit plat.
- L'école d'infirmières Institut Parnasse 'Les deux Alice' : comprend un établissement scolaire à 1 niveau et toit plat ainsi qu'un bâtiment administratif à 2 niveaux et toit plat.
- La crèche 'le Lapin Blanc', bâtiment en L à 2 niveaux et toit en bâtière.
- L'athénée d'Uccle : bâtiment en U à 3 niveaux et toit à pans coupés, avant-corps le long de l'avenue Houzeau à 2 niveaux et toit avec combinaison de plusieurs formes de toit.
- Le CERVA, Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques : complexe de bâtiments comprenant 13 bâtiments dans 9 volumes de construction isolés et une seule habitation le long de l'avenue Houzeau. Les bâtiments présentent différents styles et hauteurs de construction. Le nombre maximal de niveaux est de 3 avec toit plat ou 2 + toit en appentis.
- Le lieu de séjour des sœurs de la Congrégation des sœurs de la Charité : 1 niveau avec toit en mansarde et troisième étage en recul.

2.2.2.2 Alentours

Les alentours de l'aire du plan sont caractérisés par des constructions résidentielles en ordre ouvert et semi-ouvert. Dans la zone sont répartis deux grands immeubles à appartements. Mentionnons 2 immeubles à appartements au coin du Dieweg et de l'avenue Circulaire (jusqu'à 9 niveaux), 2 immeubles à appartements entre le Groeselenberg et l'avenue De Fré (5 niveaux), un immeuble à appartements à hauteur de la rue Zeecrabbe (de 5 à 7 niveaux) et 2 immeubles à appartements avenue des Archères (4 niveaux dont le 4^e en lucarne).

Le long de l'avenue De Fré, nous observons des constructions en ordre fermé à proximité du croisement entre l'avenue De Fré et l'avenue Houzeau. Du côté sud, il s'agit d'habitations avec quelques immeubles à appartements. Du côté nord, l'on trouve des immeubles à appartements à 5 niveaux à proximité du croisement. À l'ouest se trouvent un petit centre commercial et une église. Quelques habitations en ordre fermé complètent la zone de construction jusqu'au coin avec la rue Zeecrabbe. Plus loin à l'ouest, nous trouvons les domaines de l'ambassade de Russie, une école supérieure (Haute Ecole de Bruxelles) ainsi que le château Paridaens.

L'école supérieure et l'IRM doivent être considérés comme des campus, dont les constructions se composent de différents bâtiments disséminés dans un environnement de verdure. L'ambassade de Russie et le château Paridaens sont des domaines composés d'un bâtiment unique dans un grand parc.

2.2.3 Fonctions

2.2.3.1 Dans l'aire du plan et le périmètre

Voir carte 0.4

Les abords de l'aire du plan, le long des voiries attenantes, sont en grande partie construits. La fonction la plus fréquente est l'habitat. Le long de la rue Groeselenberg, de l'avenue des Statuaires, de l'avenue Circulaire et de l'avenue Houzeau, nous comptons 345 unités d'habitation⁴. Les autres fonctions dans l'aire du plan sont :

- Commerce de détail : 2 commerces le long de la rue Groeselenberg ;

⁴ Total des deux côtés de chaque rue.

- Services à la personne (en ce compris professions libérales) : 3 le long de l'avenue Houzeau, 1 le long de l'avenue Circulaire, 1 le long de l'avenue des Statuaires, 5 le long de la rue Groeselenberg.

Dans le périmètre de l'aire du plan, nous observons une concentration limitée de services et de commerces de détail le long de l'avenue Houzeau, au nord du croisement avec la rue Groeselenberg.

Dans l'intérieur de l'îlot, nous trouvons un ensemble divers de bâtiments aux fonctions diverses, avec notamment la présence de :



Maison de repos et de soins l'Olivier



L'ancienne clinique 'Les deux Alice' (aile C)



Le CERVA, Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques⁵



École d'infirmières 'Institut supérieur Parnasse Deux Alice' : établissement scolaire

⁵ Le Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques est un établissement scientifique fédéral . Il contribue à une politique proactive en matière de sécurité de la production alimentaire, de santé animale et de santé publique aux niveaux fédéral et international par le biais de recherches scientifiques ainsi que d'avis et de services d'experts. Le CERVA apporte également son aide à la préparation de la politique du SPF Santé publique et de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (<http://www.afsca.be/home-fr/>). Sur le plan administratif, le CERVA est lié au Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement). Le CODA-CERVA emploie près de 75 chercheurs, quelque 105 laborantins et une cinquantaine de personnes dans les services de soutien. Le siège central du CODA-CERVA se trouve à Uccle (+/- 180 collaborateurs). C'est là que se trouvent également les laboratoires vétérinaires. Les laboratoires agrochimiques sont situés à Tervuren (+/- 40 collaborateurs). Un centre expérimental est situé à Machelen (source : CODA-CERVA).



Crèche 'Le Lapin Blanc'



Athénée royal Uccle 1

L'ancienne clinique, la crèche, l'école et le CERVA sont implantés et sont désenclavés via le Groeselenberg ; la maison de repos se trouve le long de l'avenue des Statuaires, l'athénée le long de l'avenue Houzeau.



Maison des sœurs de la Congrégation des sœurs de la Charité

Dans l'intérieur de l'îlot, la fonction d'habitation est quasiment absente. Seule la maison des sœurs de la Congrégation des sœurs de la Charité est considérée comme une fonction d'habitation.

2.2.3.2 Alentours

Dans les alentours, mentionnons les fonctions structurellement déterminantes suivantes :

- La clinique Sainte-Elisabeth le long de l'avenue De Fré
- L'ambassade de Russie
- L'école supérieure HEB (Haute Ecole de Bruxelles) 'Institut Pédagogique De Fré'
- L'Institut royal météorologique (IRM)

Les fonctions commerciales sont concentrées le long de l'avenue De Fré (centre commercial De Fré) et dans une faible concentration de commerces de détail et d'établissements horeca dans les environs du croisement entre l'avenue Houzeau et l'avenue De Fré.

En dehors de la zone, l'environnement immédiat se caractérise lui aussi par une majorité d'habitations. Toutes les formes de zones industrielles et de zones de bureaux sont absentes.

2.2.4 Relief

Voir cartes 0.5 et 0.6

L'aire du plan se caractérise par un relief prononcé, avec un dénivelé total d'environ 40 m entre le coin nord-ouest (+60m) et le coin sud (+100m).

2.2.5 Domaine public

Le domaine public est défini comme un espace accessible à tous. Les voiries publiques font partie du domaine public. Selon l'interprétation stricte de la notion de « public », il n'y a pas d'espace public à l'intérieur de l'îlot. Quelques zones présentent néanmoins un « caractère public » dans le sens où elles relèvent d'une fonction ou activité donnée mais où elles restent relativement accessibles depuis les voiries publiques. Il s'agit du parking entourant l'ancienne clinique et de l'espace ouvert autour de la maison de repos et de soins l'Olivier.

2.2.6 Zones vertes et éléments de verdure

L'aire du plan présente un caractère vert. Le centre et le sud de la zone comptent différents espaces verts, et de nombreux arbres sont présents, surtout dans la partie nord de la zone. L'ensemble de la zone comprend des arbres de haute tige. Il s'agit essentiellement d'arbres feuillus, tant indigènes qu'exotiques (hêtres, chênes rouvres, érables faux platanes, tilleuls, acacias, châtaigniers sauvages, sorbiers, ginkgo, ...). On y trouve également des pins sylvestres, des cèdres bleus, ...

Au sud de l'aire du plan, à hauteur de l'avenue Circulaire, il subsiste une parcelle boisée non construite. Cette parcelle comprend essentiellement des arbres feuillus et des fourrés. Il y a peu de broussailles. Nous y avons observé les plantations suivantes : châtaignier sauvage, hêtre, érable plane, bouleau, acacia, if, sureau noir, frêne, houx, sorbier, sureau, ...

Au centre de l'aire du plan se trouvent plusieurs arbres fruitiers (cerisiers, pommiers, poiriers). Ces arbres sont principalement présents à l'est de la maison de repos et à l'ouest de l'athénée.

2.2.7 Paysage

2.2.7.1 Caractéristiques perceptives

Le ressenti aux abords de l'îlot est déterminé par les caractéristiques et la nature des constructions. Une des caractéristiques est la grande diversité en termes d'aspect extérieur. La partie nord de l'aire du plan est dominée par des constructions en ordre fermé. C'est le cas des deux côtés de la partie est de la rue Groeselenberg et de la partie nord de l'avenue Houzeau. Dans la partie sud de l'avenue Houzeau et le long de l'avenue des Statuaires, les deux côtés se caractérisent par des constructions en ordre ouvert.

Le long de l'avenue Circulaire, l'image de la rue n'est pas dominée par des constructions mais par des espaces verts. Le long de l'avenue figurent quelques habitations. En raison des nombreux arbres dans les jardins et de la présence d'une vaste partie non construite et boisée, les abords sont majoritairement boisés et en ordre fermé. De l'autre côté se trouve l'IRM. Ce bord de l'avenue est considéré comme plus ouvert et non construit.

Dans la partie ouest de la rue Groeselenberg, le caractère non construit prédomine également. Ce phénomène est lié à la présence du château Paridaens sur le côté nord de la rue ainsi que d'un pâturage et du parking de l'ancienne clinique 'Les deux Alice' sur le côté sud de la rue. Le pâturage est un fragment encore relativement ouvert de l'îlot, le parking présente un caractère semi-ouvert en raison de la plantation de nombreux arbres.

Le paysage de l'intérieur de l'îlot présente trois configurations différentes. Il existe une plus petite partie du côté est, dominée par des constructions et présentant un caractère fortement fermé. C'est dans cette partie que se trouvent l'athénée et les bâtiments de CODA-CERVA. La cour de l'athénée et le jardin intérieur du CODA-CERVA sont des fragments ouverts dans cette zone partielle, le premier minéralisé, l'autre vert. La plus grande partie, à l'ouest, se caractérise par la présence de bâtiments dispersés. Les éléments de verdure (rangées d'arbres, haies et buissons) sont eux aussi dispersés. Quelques parkings sont considérés comme très ouverts. Toutes ces caractéristiques font en sorte que cette zone partielle présente un caractère allant d'ouvert à semi-ouvert. La partie sud de l'intérieur de l'îlot est boisée et non construite et présente un caractère fermé.

2.2.7.2 *Caractéristiques structurelles*

Les constructions le long des voiries présentent un degré de cohésion élevé. Les différents types de constructions sont clairement positionnés et délimités, ce qui donne lieu à un ensemble lisible. C'est nettement moins (voire pas du tout) le cas de l'intérieur de l'îlot, qui présente un aspect non structuré. Cette situation est due aussi bien à l'implantation (apparemment) arbitraire des bâtiments et de la grande diversité des constructions qu'à la présence de divers éléments de verdure.

En raison de la présence de fragments ouverts côté rue, nous observons des relations visuelles entre la rue et l'intérieur de l'îlot. Ces éléments ouverts sont le parking de l'ancienne clinique, la zone verte devant l'athénée et l'espace ouvert devant la maison de repos. Ces caractéristiques donnent lieu à des vues en profondeur dans l'intérieur de l'îlot ainsi qu'à une relation visuelle entre la rue et les activités et fonctions dans l'intérieur de l'îlot. Du côté de l'avenue Circulaire, cette relation est absente en raison de l'ensemble d'arbres fermé sur la partie non construite.

2.2.7.3 *Facteurs positifs et négatifs sur l'image de la zone*

L'ancienne clinique et l'athénée sont déterminants pour l'image de la zone et de l'environnement, et ce en raison de leur échelle. Dans le cas de la clinique, la hauteur de construction intervient également. La maison de repos est un bâtiment grand mais bas. Ce bâtiment est donc nettement moins déterminant dans l'image de la zone.



Bâtiments déterminants de l'image de la zone : l'ancienne clinique et l'école

La différence d'échelle ne fait pas nécessairement de ces bâtiments des éléments négatifs pour l'image de la zone. En effet, de nombreux facteurs dépendent du contexte dans lequel les bâtiments se trouvent et de leur relation avec l'environnement. Étant donné que les bâtiments sont implantés en recul par rapport à la rue, la rupture d'échelle dans la rue est moins prononcée. De même, les éléments de verdure entre les bâtiments et la rue favorisent l'intégration paysagère. Vue de l'intérieur de l'îlot, la valeur visuelle est négative aux endroits où l'intégration paysagère est absente ou de mauvaise qualité. C'est le cas de l'ancienne clinique vue en fonction du parking derrière le bâtiment. Il en va de même, mais dans une moindre mesure, pour la fa-

çade ouest de l'athénée, car toute forme de transition entre le bâtiment élevé et l'environnement est absente.

Plusieurs bâtiments plus petits sont également déterminants de l'image de la zone, non pas (uniquement) en raison de leur qualité visuelle mais aussi de par leur position par rapport aux éléments structurellement déterminants dans la zone. Deux bâtiments sont déterminants de l'image de la zone en raison de leur situation à côté de l'accès à une fonction importante de l'intérieur de l'îlot :

- l'habitation à côté du parking de l'ancienne clinique (rue Groeselenberg) ;
- l'habitation à côté de l'accès à la maison de repos (avenue des Statuaires).



Habitations déterminantes de l'image de la zone
Habitation à côté du parking de l'ancienne clinique



Habitation à côté de l'accès à la maison de repos

De par sa position centrale dans l'intérieur de l'îlot et par rapport au parking de l'ancienne clinique, le bâtiment de la crèche est lui aussi un élément déterminant de l'image de la zone. Cette caractéristique est renforcée par l'architecture spécifique du bâtiment.

D'un autre côté, les façades aveugles à hauteur des accès ont un impact négatif sur l'image de la rue. Il s'agit des habitations suivantes :

- Rue Groeselenberg n° **, à côté du parking de l'ancienne clinique
- Avenue Houzeau n° **, à côté de l'athénée

Dans les environs, l'IRM et le château Paridaens sont à considérer comme des éléments déterminants de l'image de la zone.

2.2.7.4 Perspectives et rayons visuels

Malgré les dénivelés dans l'aire du plan, il n'y a ni vues ni rayons visuels dans l'intérieur de l'îlot. L'une des raisons de cette situation réside dans le fait que le front de rue le plus élevé offre peu de regard en raison de la densité de l'implantation et de l'obstruction des parcelles à vocation résidentielle. Depuis l'intérieur de l'îlot, les rayons visuels sont bloqués par l'arrière des parcelles côté voirie et les grands bâtiments de l'ancienne clinique, de l'athénée et de la maison de repos.

Les longs rayons visuels qui accentuent le relief sont les plus visibles dans les voiries allant du sud vers le nord : l'avenue Houzeau et l'avenue des Statuaires. Les rangées d'arbres de part et d'autre de la voirie renforcent la perspective.



Perspective Avenue Houzeau



Perspective Avenue des Statuaires

2.3 Conclusion

L'aire du plan se caractérise par une histoire relativement longue, tout d'abord en tant que site en dehors du centre-ville, aujourd'hui en tant qu'îlot intégré dans le tissu urbain. La rue Groesenberg est la rue la plus ancienne, son existence étant déjà mentionnée sur les cartes de 1777. L'aire du plan est caractérisée par un relief prononcé.

Les constructions actuelles dans l'aire du plan sont extrêmement diversifiées, tant sur le plan des hauteurs de construction, qui varient de 1 à 7 niveaux, que sur le plan typologique. La typologie, la densité et les fonctions varient sensiblement en fonction de la voirie étudiée et ne sont pas homogènes sur l'ensemble de l'aire du plan.

L'intérieur de l'îlot se distingue des abords de l'îlot par des constructions atypiques : l'ancienne clinique Les deux Alice, les bâtiments du CERVA et l'Athénée royal.

Les dimensions de l'îlot sont importantes. En dépit des grandes distances, il n'existe aucun raccourci permettant aux véhicules lents de passer facilement d'un côté à l'autre.

2.4 Contextes juridique et politique existants

2.4.1 Plans d'affectation

Voir carte 0.7

L'affectation des terrains dans l'aire du plan est déterminée par le Plan régional d'affectation du sol (PRAS). Il s'agit d'un document juridique.

Il existe deux zones d'affectation en vigueur. La partie centrale de la zone se compose de zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public. Les autres parties sont affectées en zones d'habitation typiques. Aucun plan particulier d'affectation n'est applicable.

Au PRAS de 2001, l'ancienne clinique 'Les deux Alice', la maison des sœurs, l'athénée d'Uccle, la maison de repos l' Olivier, l'école d'infirmières et la crèche se trouvent dans une zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public. Tous les autres bâtiments, donc également ceux du CERVA, se trouvent dans une zone d'habitation.

Quasiment toutes les zones attenantes sont également des zones d'habitation. Les deux exceptions sont le domaine seigneurial Paridaens, affecté en zone de parc, et l'IRM, affecté en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public. Ces deux zones tombent également dans le champ d'application des prescriptions complémentaires relatives aux zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique ou d'embellissement.

Zones d'habitation typiques

Les zones d'habitation sont affectées au logement. Ces zones peuvent également être affectées aux équipements d'intérêt collectif ou de service public, ainsi qu'aux activités productives dont la superficie de plancher de l'ensemble de ces fonctions ne dépasse pas, par immeuble, 250 m². Cette superficie est portée à 1.000 m² pour les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux et de santé. Ces zones peuvent également être affectées aux bureaux dont la superficie de plancher est limitée à 250 m² par immeuble.

L'augmentation des superficies de plancher des activités productives et des superficies de bureaux peut être autorisée jusqu'à 500 m² par immeuble aux conditions suivantes :

- l'augmentation des superficies est dûment motivée par des raisons sociales ou économiques ;
- les conditions locales permettent cette augmentation sans porter atteinte à la fonction principale de la zone ;
- les actes et travaux ont été soumis aux mesures particulières de publicité.

La superficie de plancher affectée aux activités productives peut être portée à 1.500 m² par immeuble à condition que cette possibilité soit prévue par un plan particulier d'affectation du sol.

En dehors des liserés de noyaux commerciaux, les rez-de-chaussée des immeubles peuvent être affectés aux commerces. Le premier étage peut également être affecté au commerce lorsque les conditions locales le permettent et après que les actes et travaux auront été soumis aux mesures particulières de publicité.

La superficie de plancher affectée aux commerces ne peut dépasser, par projet et par immeuble, 150 m². Cette superficie peut être portée à 300 m², par projet et par immeuble, aux conditions suivantes :

- l'augmentation des superficies est dûment motivée par des raisons sociales ou économiques ;
- les conditions locales permettent cette augmentation sans porter atteinte à la fonction principale de la zone ;
- les actes et travaux ont été soumis aux mesures particulières de publicité.

Ces zones d'habitation typiques peuvent également être affectées aux établissements hôteliers d'une capacité de vingt chambres. Cette capacité peut être portée à cinquante chambres moyennant mesures particulières de publicité.

En outre, quelques conditions générales sont également d'application :

- seuls les actes et travaux relatifs au logement, aux équipements d'intérêt collectif ou de service public ainsi qu'aux commerces en liseré de noyau commercial peuvent porter atteinte aux intérieurs d'îlots ;
- les caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordent avec celles du cadre urbain environnant; leurs modifications sont soumises aux mesures particulières de publicité ;
- la nature des activités est compatible avec l'habitation ;
- la continuité du logement est assurée.

Zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public

Ces zones sont affectées aux équipements d'intérêt collectif ou de service public ainsi qu'aux logements qui en sont le complément usuel et l'accessoire. Moyennant mesures particulières de publicité, ces zones peuvent être affectées aux logements et aux commerces de taille généralement faible qui constituent le complément usuel et l'accessoire de ces zones. Les caractéristiques urbanistiques des constructions et des installations s'accordent avec celles du cadre urbain environnant ; leurs modifications sont soumises aux mesures particulières de publicité. Les abords des constructions et installations des équipements d'intérêt collectif contribuent à la réalisation du maillage vert.

Moyennant due motivation par des raisons économiques et sociales et moyennant plan particulier d'affectation du sol, ces zones peuvent bénéficier des prescriptions particulières applicables en zone de forte mixité.

2.4.2 Plans particuliers d'affectation

Les plans particuliers d'affectation sont des documents juridiques.

Aucun plan particulier d'affectation n'est applicable à l'intérieur de l'aire du plan. Pour ce qui concerne les abords de l'aire du plan, 3 PPAS sont à mentionner :

- PPAS 12 relatif aux alentours du Chemin de la Source
- PPAS 1 entre l'avenue des Statuaires, l'avenue De Fré, l'avenue Kamerdelle et la rue des Archères (y compris les constructions le long de cette dernière)
- PPAS 50 entre l'avenue Circulaire, l'avenue Houzeau, l'avenue De Fré, l'avenue de l'Observatoire, l'avenue Hamoir, l'avenue Latérale et l'avenue de Mercure.

À l'ouest de l'avenue des Statuaires se trouve une zone de protection autour du monument classé « Maison H. Génicot », situé dans l'avenue Kamerdelle.

2.4.3 Servitudes

Voir carte 0.8

Il existe une servitude autour de l'ancienne clinique 'Les deux Alice'. La voie d'accès qui longe l'ancienne clinique jusqu'au parking du personnel à l'arrière du bâtiment est une servitude sur le domaine des Sœurs.

2.4.4 Permis de lotir

Les permis de lotir sont des documents juridiques.

Plusieurs permis de lotir ont été délivrés pour des parcelles situées le long de la rue Groeselenberg (311/FL/400_00) et de l'avenue des Statuaires (311/FL/243_00; 311/FL/446_-; 311/FL/401_00; 311/FL/388_00). Des permis de lotir ont également été délivrés pour des parcelles le long du Chemin de la Source (311/GL/332_00).

Pour le moment, des immeubles à appartements ont déjà été construits sur certaines de ces parcelles. Dans la rue Groeselenberg se trouvent 2 immeubles, le premier comprenant 21 appartements, l'autre 8.

3 Patrimoine

Voir carte 0.9

3.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone étudiée se compose de l'aire du plan sur laquelle porte le PPAS et du périmètre de 50 mètres autour de l'aire du plan.

3.2 Situation existante

3.2.1 Protection et classements

Au sein de l'aire du plan, les bâtiments et sites suivants sont protégés :



Institut 'Les deux Alice', rue Groeselenberg 57. Deux frontons sculptés par Julien Dillens sont protégés en tant que monuments classés. Protection définitive depuis le 02/07/1992.

Photo Copyright MBHG-MRBC



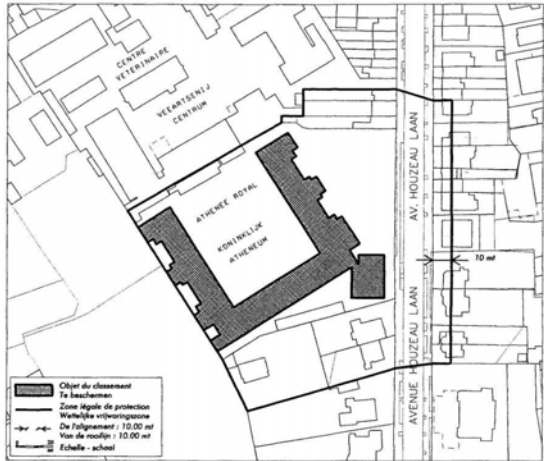
Athénée royal Uccle I, avenue Houzeau 87. Réalisé en 1916-1921 par Henri Jacobs dans le style Art Nouveau. Protection définitive depuis le 25/09/2008. Les éléments suivants sont protégés en raison de leur valeur historique et esthétique : façades, toiture, espaces de circulation (cages d'escaliers et couloirs) des classes, ainsi que la totalité du pavillon d'entrée avec son jardinet et sa grille.

Pavillon d'entrée de l'athénée



Henry Jacobs (1864-1935) était un architecte Art Nouveau belge. Son plus grand mérite est d'avoir appliqué le style Art Nouveau aux grands bâtiments publics, plus précisément les écoles.

Classes de l'athénée



Les bâtiments à protéger et la zone de protection sont délimités conformément à la figure ci-contre.

Moniteur belge 31-10-2008 Ed. 2



La villa Vandevelde, avenue Houzeau 99, protégée en tant que monument classé. Villa de style Art déco, réalisée en 1936 par Yvan Blomme et Adrien Blomme. Protection définitive depuis 18/05/2006

Photo Copyright Lander Loeckx



Dans le périmètre de l'aire du plan, les bâtiments et sites suivants sont protégés :

Le domaine et le château Paridaens constituent un site protégé. Ils furent réalisés en 1900 dans un style néo-Renaissance flamande. Protection définitive depuis 19/04/1977.

Photo Copyright MBHG-MRBC

3.2.2 Inventaire du patrimoine architectural

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, un inventaire du patrimoine architectural est en préparation. Pour la commune d'Uccle, nous ne disposons actuellement que d'une liste provisoire du patrimoine architectural, établie par la Direction des Monuments et des Sites et datant de 2000. Les bâtiments suivants du périmètre y sont repris :

- Rue Groeselenberg 37
- Rue Groeselenberg 52 - château Paridaens – néo-Renaissance flamande (1898) **protégé**
- Rue Groeselenberg 57
- Avenue Houzeau 17 - Eclectisme - Architecte Borgers
- Avenue Houzeau 19 - Eclectisme - Architecte Borgers
- Avenue Houzeau 43 - Eclectisme - Architecte Borgers
- Avenue Houzeau 45 - Eclectisme - Architecte Borgers
- Avenue Houzeau 47 - Eclectisme - Architecte Borgers
- Avenue Houzeau 49 – Art nouveau - Architecte Borgers
- Avenue Houzeau 87-89 – École (Athénée) – Eclectisme – 1916 **protégé**
- Avenue Houzeau 99 – Villa Van de Velde – Art Déco – Arch. Adrien Blomme (1933) **protégé**
- Avenue Houzeau 125 – Villa – Eclectisme – Arch. Alfred Chambon (1908)
- Avenue Circulaire 146 - Art Déco (1925)
- Avenue Circulaire 148 - Art Déco
- Avenue Circulaire 154 - Eclectisme
- Avenue Circulaire 158 - Beaux-Arts
- Avenue des Statuaires 120 – Maison – Modernisme

3.3 Conclusion

L'aire du plan et ses alentours comprennent quelques monuments et sites protégés ainsi que de nombreux bâtiments inclus dans l'inventaire. Ceux-ci sont situés principalement aux confins de l'aire du plan.

4 Domaines social et économique

4.1 Délimitation de la zone étudiée

La description porte avant tout sur la population dans le secteur statistique A102, qui est plus vaste que l'aire du plan car il inclut également une partie située à l'ouest de l'aire du plan. Le service de la population de la commune d'Uccle a communiqué des données plus détaillées grâce auxquelles il est possible de fournir une description précise de la population dans le quartier Groeselenberg. Ce quartier se compose des voiries suivantes : l'avenue Circulaire, la rue Groeselenberg, l'avenue Houzeau et l'avenue des Statuaires.

4.2 Sources

- Service Population, commune d'Uccle
- ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 16: Commune d'Uccle, Commission communautaire française, 2010
- <http://www.observatbru.be>
- <http://statbel.fgov.be>

4.3 Situation existante

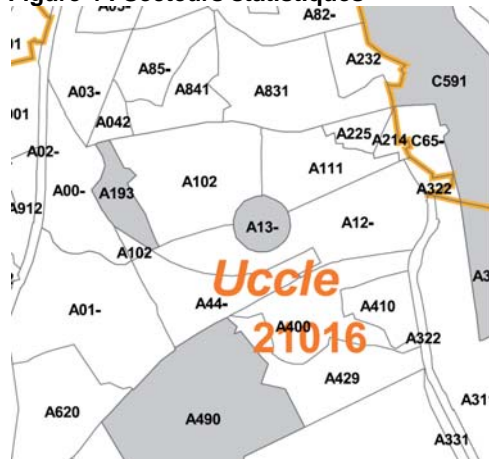
4.3.1 La population

4.3.1.1 Données démographiques

En 2010, la commune d'Uccle comptait 77.589 habitants, soit 7,12 % de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (qui compte 1.089.538 habitants).

En 2006, l'on dénombrait 1903 habitants dans le secteur statistique A102, dont fait partie l'aire du plan. Afin d'obtenir une image globale de la situation, les chiffres des secteurs statistiques attenants sont également analysés.

Figure 4 : Secteurs statistiques



Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise (mode d'emploi)

Les données sont classées selon la densité de population, dans l'ordre croissant.

Tableau 1 : Données relatives à la densité de population par secteur statistique

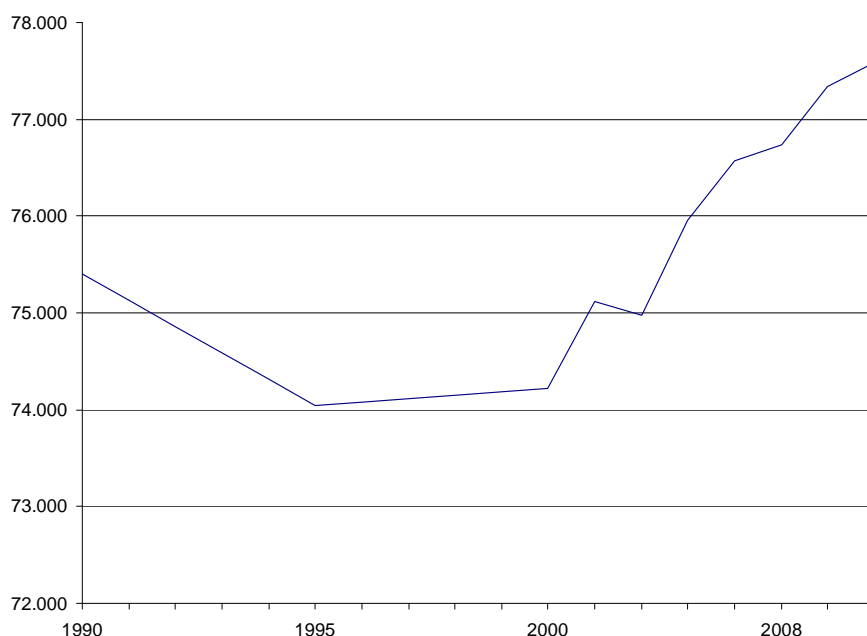
Nom secteur statistique	numéro	Superficie (ha)	Nombre habitants (2006)	Densité (habitants/ha)
Wolvendael	A193	15,7	2	0,1
Observatoire	A13-	12,8	5	0,4
Zeecrabbe	A841	25,9	397	15,3
Vert Chasseur	A111	34,4	885	25,7
Groeselenberg	A102	68,9	1903	27,6
Hamoir	A12-	69,8	2324	33,3
Longchamp	A831	61,2	2825	46,2
Echevinage	A042	7,8	523	66,8
Uccle		2291	75954	33,2
<i>RBC</i>		<i>16.138,23</i>	<i>1.018.804</i>	<i>63,13</i>

Données issues du Registre national en 2006 et statbel.fgov.be

La densité de population du secteur Groeselenberg est de 27,6 habitants/ha. Au vu de l'analyse des zones attenantes, nous observons une augmentation à mesure que nous remontons vers le nord de la commune. Le secteur Echevinage présente même une densité plus élevée que la densité moyenne pour la RBC. Nous retrouvons des densités de population similaires dans les secteurs situés le long de la Chaussée de Waterloo, bien que la plupart des densités soient inférieures à la moyenne uccloise.

Le secteur Groeselenberg n'est donc pas fort peuplé, étant donné que la typologie dominante de l'habitat se caractérise par des habitations ou villas isolées et que la zone comprend de gros équipements d'intérêt général. Nous observons néanmoins une augmentation de la population totale dans la commune d'Uccle. Le nombre actuel⁶ d'habitants est en effet de 77589 contre 75954 en 2006 et 74040 en 1995⁷. Le graphique ci-dessous illustre cette évolution.

Figure 5 : Evolution de la population totale à Uccle entre 1990 et 2010



Grontmij

⁶ Nombre d'habitants au 1/1/2010, source : <http://statbel.fgov.be>

⁷ Source : <http://stabel.fgov.be>

Le graphique montre que la population a baissé dans les années 1990 en raison du vieillissement progressif des familles avec enfants nés après la 2^e Guerre mondiale et qui n'ont pas été remplacés. Depuis une dizaine d'années, cette tendance s'est inversée. Ce sont surtout les Bruxellois aisés qui viennent s'installer dans la commune d'Uccle, plus rurale.

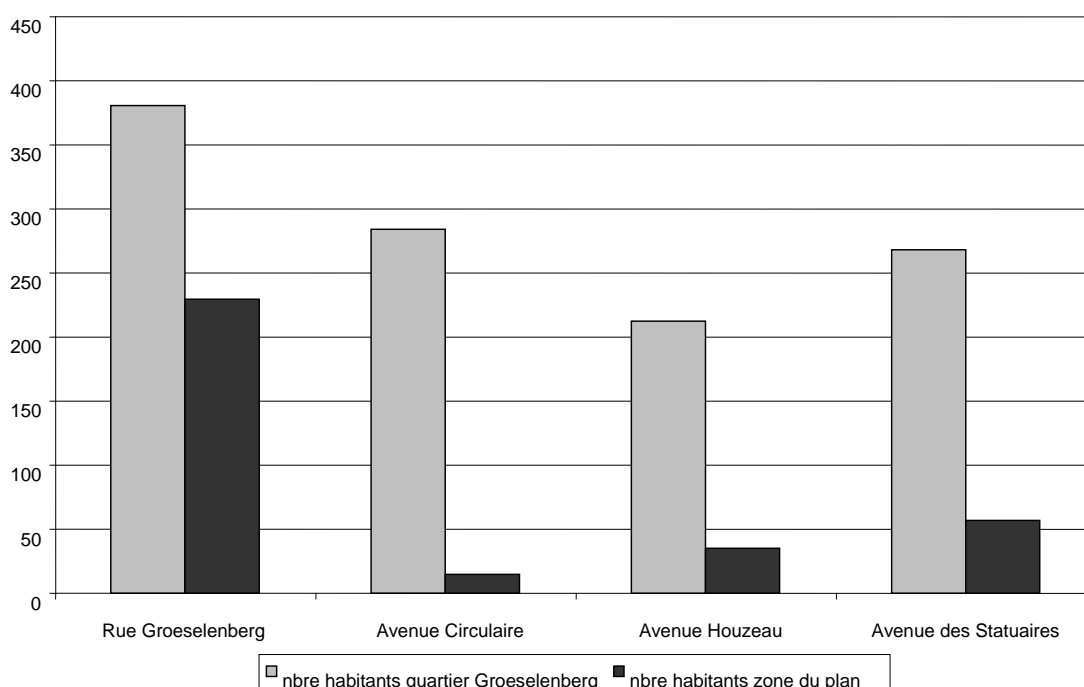
Le service Population de la commune d'Uccle dispose de chiffres plus détaillés quant à la composition de la population dans le quartier Groeselenberg, composé de l'avenue Circulaire, la rue Groeselenberg, l'avenue Houzeau et l'avenue des Statuaires. Le tableau et le graphique ci-dessous représentent le nombre d'habitants dans le quartier Groeselenberg, tel qu'inventarisé dans les fichiers de la commune d'Uccle au 26 juillet 2011. Un recensement sur le terrain effectué le 23 juin 2011 donne une idée du nombre approximatif de personnes qui se sont installées dans l'aire du plan proprement dite.

Tableau 2 : Nombre d'habitants par rue dans le quartier Groeselenberg

Rue	Nombre d'habitants quartier Groeselenb.	Estimation* nombre d'habitants zone du plan
Avenue Circulaire	284	15
Rue Groeselenberg	381	230
Avenue Houzeau	213	35
Avenue des Statuaires	268	57
<i>Total</i>	<i>1146 pers</i>	<i>337 pers</i>

*En raison des éventuelles erreurs d'interprétation sur le terrain, ces données sont considérées comme étant une estimation

Figure 6 : représentation visuelle du nombre d'habitants dans le quartier et dans l'aire du plan

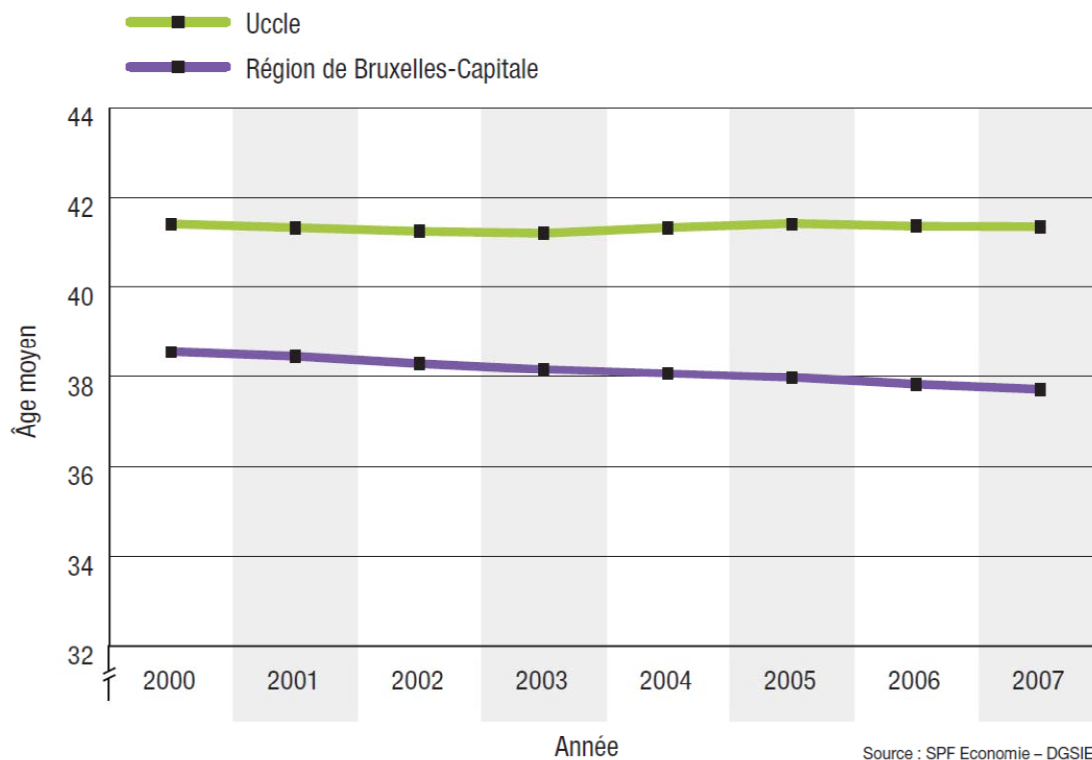


Grontmij, analyse propre

La population uccloise est sensiblement plus âgée que la population moyenne en région bruxelloise. Le pourcentage de jeunes augmente en moyenne moins rapidement à Uccle que dans l'ensemble de la RBC, et le nombre de personnes âgées augmente plus rapidement.

Le graphique ci-dessous, issu d'une fiche statistique pour la commune d'Uccle pour l'année 2010, illustre clairement cette tendance. Alors que la population de la RBC se rajeunit en raison de la forte natalité des nouveaux immigrés, la commune d'Uccle connaît une évolution inverse.

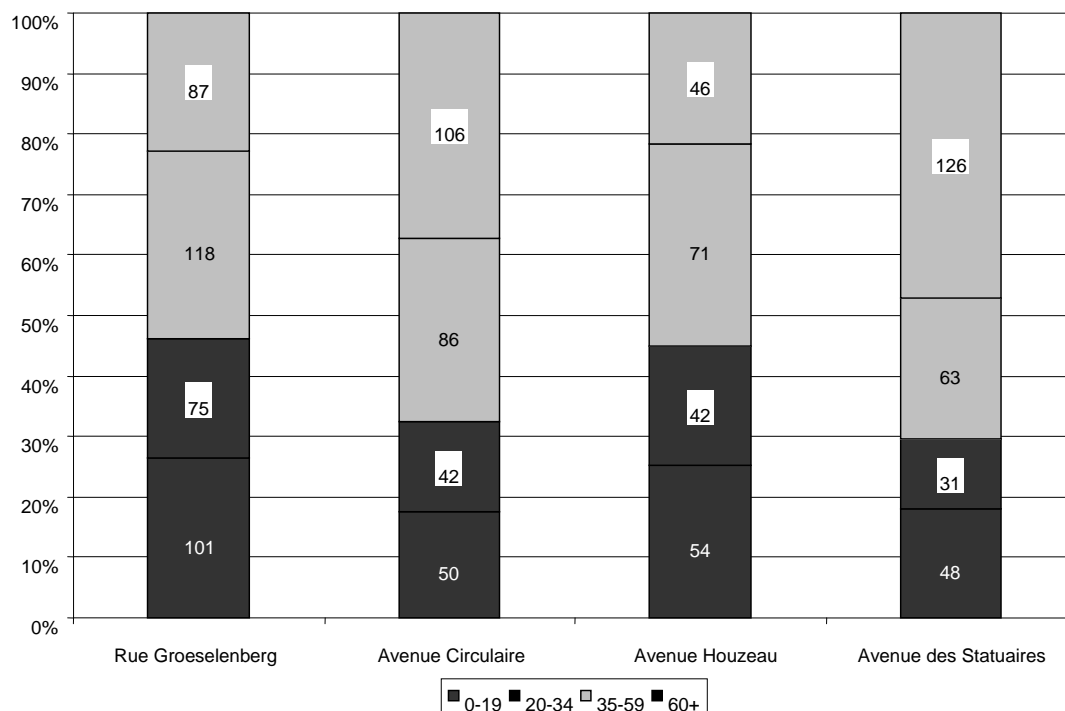
Figure 7 : Évolution de l'âge moyen dans la commune d'Uccle et au sein de la RBC



Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise - Uccle

Sur le plan géographique, nous observons également de nettes différences : la population de la rue Groeselenberg, par exemple, figure parmi une catégorie d'âge plus active que la population de l'avenue des Statuaires, situation probablement due à la présence de la maison de repos l'Olivier.

Figure 8 : Population totale par catégorie d'âge pour le quartier Groeselenberg



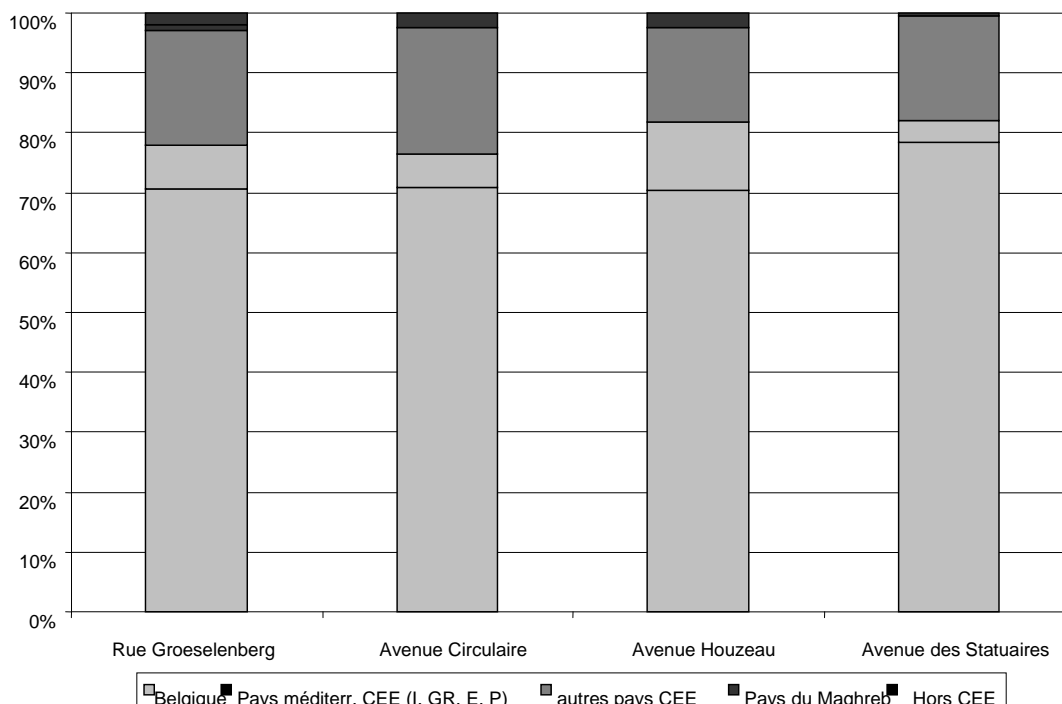
Grontmij, propre analyse des données obtenues auprès du service population de la commune d'Uccle

4.3.1.2 Profil socio-économique de la population

En 2008, 26,9 % de la population uccloise était de nationalité non belge. Cette moyenne ne diffère pas énormément de la moyenne bruxelloise (28,1%)⁸. La population d'Uccle présente un caractère fortement européen. Le pourcentage de la population originaire des pays du Maghreb ou de pays hors CEE est minime.

⁸ Source : ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 16: Commune d'Uccle, Commission communautaire française, 2010

Figure 9 : Nationalités de la population dans le quartier Groeselenberg



Grontmij, propre analyse des données obtenues auprès du service population de la commune d'Uccle

À Uccle, 44,8 % des ménages ne comprennent qu'une seule personne (49,3 % pour la RBC). Au moins 63,8 % des ménages n'ont pas d'enfant, contre 65,7 % au sein de la RBC. 33,4 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. La composition des ménages varie sensiblement selon l'endroit et le secteur statistique dans la commune. Les isolés (ménages unipersonnels) se concentrent dans le nord de la commune, tandis que les familles monoparentales s'installent plutôt dans le sud-ouest de la commune (le long de la Chaussée d'Alsemberg). C'est dans le quartier Homborch (quartier de logements sociaux accordant la priorité aux familles monoparentales) que le pourcentage est le plus élevé (27,2 %).⁹

Tableau 2 : Composition des ménages à Uccle et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif⁽⁷⁾).

	Uccle		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	6 465	17,7	118 947	23,7
Femme isolée	9 885	27,1	128 742	25,6
Couple sans enfants	6 933	19,0	82 178	16,4
Couple avec enfants	8 285	22,7	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	3 582	9,8	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	587	1,6	7 660	1,5
Autre type de ménage	769	2,1	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	36 506	100,0	502 265	100,0

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise - Uccle

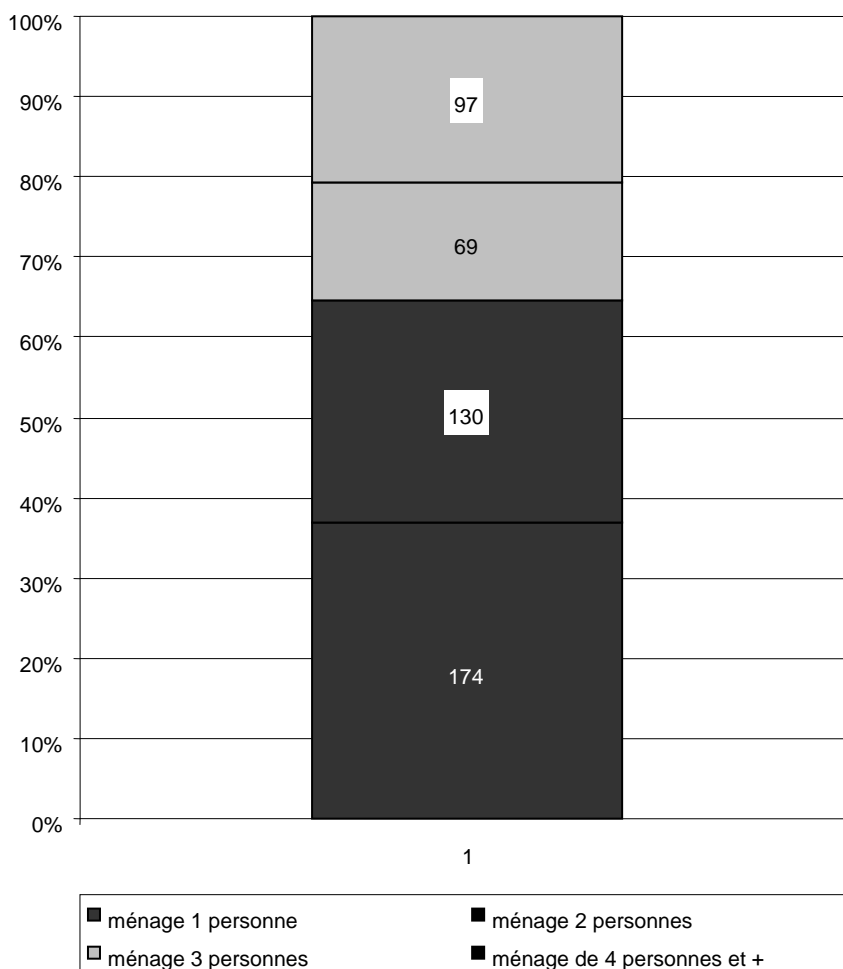
Par rapport à la moyenne ucquoise, le pourcentage d'isolés est plus faible dans le quartier Groeselenberg. Nous ne disposons pas des données relatives aux familles monoparentales dans le quartier Groeselenberg, mais nous supposons qu'elles sont elles aussi inférieures à la moyenne ucquoise.

⁹ Source : Idem

Tableau 3 : Nombre d'habitants et nombre de ménages dans l'aire du plan

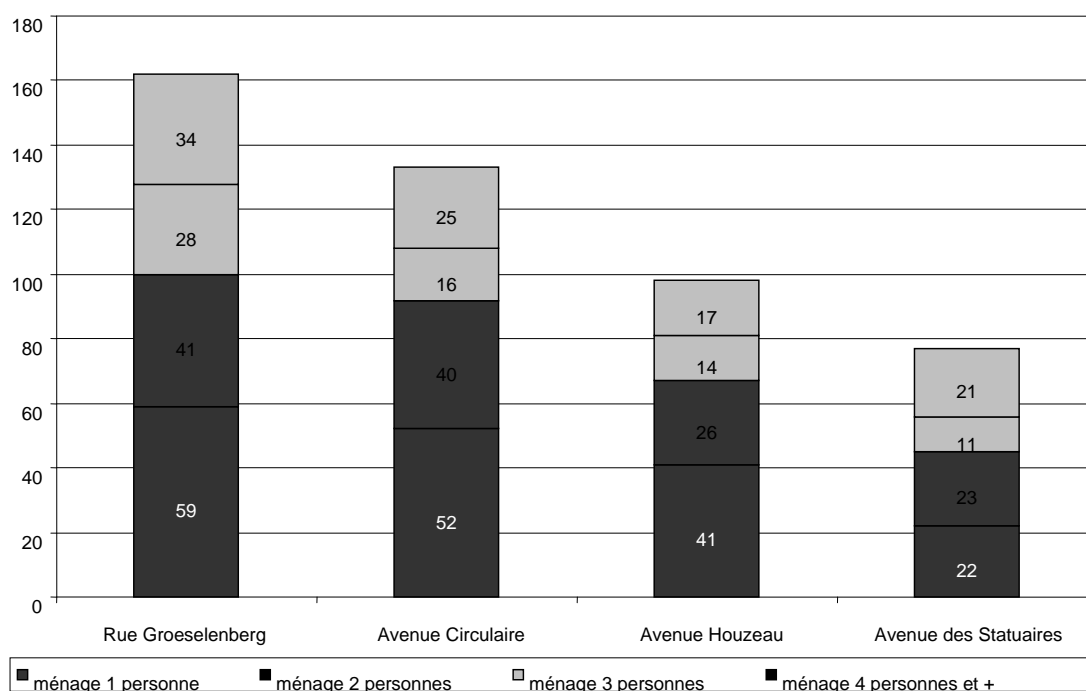
Rue	Quartier Groeselenberg			Recensement dans l'aire du plan	
	Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes / ménage	Nombre de ménages	Nombre d'habitants
Avenue Circulaire	284	133	2,1	7	15
Rue Groeselenberg	381	162	2,3	100 (170 tot)	230
Avenue Houzeau	213	98	2,2	16	35
Avenue des Statuaires	268	77	2,6	22 (67 tot)	57
<i>Total</i>	<i>1146 pers.</i>	<i>470</i>	<i>2,3</i>	<i>145</i>	<i>337 pers.</i>

Figure 10 : Répartition de la composition des ménages dans le quartier Groeselenberg



Grontmij, propre analyse

Figure 11 : Nombre de ménages et répartition selon la composition du ménage dans le quartier Groeselenberg



Grontmij, propre analyse

Pour estimer la possession de véhicules, nous prendrons pour hypothèse une moyenne de 1,5 véhicule par ménage pour l'aire du plan, ce qui revient à 218 véhicules privés pour l'ensemble de l'aire du plan.

4.3.2 Fonctions

4.3.2.1 Habitat

Les abords de l'aire du plan sont en grande partie composés de constructions. La fonction la plus fréquente est l'habitat. Le long de la rue Groeselenberg, de l'avenue des Statuaires, de l'avenue Circulaire et de l'avenue Houzeau, nous dénombrons 345 unités d'habitation¹⁰. Dans l'intérieur de l'îlot, la fonction d'habitation est quasiment absente. Seule la maison des sœurs de la Congrégation des sœurs de la Charité est considérée comme une fonction d'habitation.

En dehors de la zone, l'environnement immédiat se caractérise lui aussi par une majorité d'habitations. Toutes les formes de zones industrielles et de zones de bureaux sont absentes.

4.3.2.2 Équipements collectifs

Voir carte 0.10

La carte 0.10 représente les principales fonctions, mis à part la fonction d'habitation, dans un périmètre plus large autour de l'aire du plan. Cette carte se concentre sur les équipements collectifs (loisirs, soins) et les écoles.

¹⁰ Total des deux côtés de chaque rue.

L'intérieur de la zone comprend les établissements suivants :

- L'ancienne clinique 'Les deux Alice' ;
- L'école d'infirmières 'Institut Supérieur Parnasse Deux Alice' ;
- La crèche 'le Lapin Blanc' ;
- L'athénée royal d'Uccle ;
- La maison de repos et de soins l' Olivier
- Le CERVA, Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques

L'athénée souhaite à l'avenir s'étendre à l'intérieur de l'aire du plan.

Dans un périmètre plus large, nous retrouvons les équipements collectifs suivants :

- Les cliniques de l'Europe Sainte-Elisabeth le long de l'avenue De Fré
- L'ambassade de Russie
- L'église Saint-Marc (Unité pastorale Boetendael)
- L'Institut royal météorologique (IRM)
- L'Institut Edith Cavell

Les écoles suivantes se trouvent dans un périmètre plus large autour de l'aire du plan :

- L'école supérieure (HEB) le long de l'avenue De Fré, 'Institut pédagogique De Fré'
- L'école européenne
- L'école Notre Dame des Champs
- Le collège Saint-Pierre
- L'école fondamentale annexée Athénée royal d'Uccle
- L'école des Arts d'Uccle

Sur les plans récréatif et culturel, nous trouvons un théâtre et une piscine sur l'avenue De Fré. Au nord de l'aire du plan se trouvent un club de tennis et un club de hockey (Royal Léopold club). Dans l'avenue P. Stroobant se trouve un autre club de tennis. Le centre culturel d'Uccle est établi tout près du parc du Wolvendael.

4.3.2.3 *Commerce*

La rue Groeselenberg ne compte que deux commerces : une boulangerie/snack et un entrepreneur de pompes funèbres. Les fonctions commerciales sont concentrées le long de l'avenue De Fré (centre commercial De Fré) et dans une faible concentration de commerces de détail et d'établissements horeca dans les environs du croisement entre l'avenue Houzeau et l'avenue De Fré. Le shopping De Fré abrite différents types de commerce, dont un grand supermarché (Delhaize). En outre, les services suivants y sont proposés : nettoyage à sec (5 à Sec), articles de bricolage (Brico), coiffeur, banque (ING), Little Gym, boutique de lingerie, opticien et Acousticonsult (appareils auditifs). À proximité du centre commercial se trouvent quelques banques (Belfius, Fortis), une agence immobilière, un salon de beauté, des établissements horeca, un magasin de tabac/journaux, une boulangerie et une pâtisserie dans l'avenue De Fré. Citons encore une pharmacie après le croisement avec l'avenue Houzeau.

4.3.2.4 *Services à la personne*

Services à la personne (en ce compris les professions libérales) : 3 le long de l'avenue Houzeau (2 ostéopathes, entreprise 'The Switch'), 1 le long de l'avenue Circulaire (AMJA sprl), 1 le long de l'avenue des Statuaires (Eki'O sprl : consultants en gestion) et 6 le long de la rue Groeselenberg.

4.3.3 Emploi

Les principaux employeurs dans l'aire du plan sont :

- l'ancienne clinique 'Les deux Alice' : environ 340 travailleurs
- le CODA-CERVA (site Uccle – Groeselenberg) : environ 180 travailleurs
- l'Athénée d'Uccle : 150 membres du personnel (répartis sur 3 sites) dont 82 enseignants
- maison de repos l' Olivier : environ 50 travailleurs (présents en même temps chaque jour)
- école d'infirmières (aucune donnée connue en rapport avec l'emploi)

Il est probable qu'une faible proportion de commerces présents dans l'aire du plan crée, dans une mesure très limitée, de l'emploi supplémentaire. Nous ne disposons cependant pas de chiffres concrets à ce sujet.

L'ancienne clinique 'Les deux Alice' a fusionné avec la clinique Sainte-Elisabeth en 1998. Les cliniques ont quitté le site Groeselenberg en 2011. À long terme (objectif 2020), le CODA-CERVA quittera lui aussi le site d'Uccle.

4.3.4 Marché immobilier

Le quartier se compose principalement de terrains et de propriétaires privés. S'il doit y avoir une pression exercée par le secteur de l'immobilier, celle-ci se concentrera principalement sur le site proprement dit.

4.4 Conclusion

La principale fonction de l'aire du plan est l'habitation. En outre, la zone se caractérise par une offre importante en équipements collectifs. Plusieurs de ces équipements disparaîtront ou ont déjà disparu de l'aire du plan. Ces équipements (clinique, CERVA) ne seront pas remplacés. Les commerces se concentrent principalement le long de l'avenue De Fré.

La population se caractérise par les aspects suivants :

- La population ucquoise est sensiblement plus âgée que la population moyenne de la région bruxelloise. Toutefois, nous observons des différences géographiques : la population de la rue Groeselenberg, par exemple, figure parmi une catégorie d'âge plus active que la population de l'avenue des Statuaires, situation probablement due à la présence de la maison de repos l'Olivier dans cette voirie.
- La population d'Uccle présente un caractère fortement européen. Le pourcentage de la population originaire des pays du Maghreb ou de pays hors CEE est minime.
- Par rapport à la moyenne ucquoise, le pourcentage d'isolés est plus faible dans le quartier Groeselenberg. Nous ne disposons pas des données relatives aux familles monoparentales dans le quartier Groeselenberg, mais nous supposons qu'elles sont elles aussi inférieures à la moyenne ucquoise.

5 Mobilité

5.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone est délimitée par la rue Groeselenberg, l'avenue Houzeau, l'avenue des Statuaires, l'avenue Circulaire, l'avenue De Fré et le Chemin de la Source (piétonnier). Pour certains sujets, une zone d'étude plus vaste sera prise en compte, délimitée par les voiries principales qui entourent le PPAS.

5.2 Informations non obtenues

Plan de mobilité de la clinique Les deux Alice
Localisation de la station cambio (PV1)

5.3 Situation factuelle existante

Voir carte 0.11

5.3.1 Offre en transports publics

Sur la carte indicative de l'accessibilité du Règlement régional d'urbanisme (RRU), nous voyons que le périmètre du PPAS se trouve dans une zone C pour ce qui concerne l'accessibilité au moyen des transports publics.

5.3.1.1 Offre STIB

Voir carte 0.12

La STIB (Société des transports intercommunaux de Bruxelles) est responsable de toutes les lignes de tram et de la plupart des lignes d'autobus urbains qui circulent à Uccle et vers les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 4 : Aperçu des lignes de tram et de bus dans le périmètre de l'aire du plan

N°	Terminus	Quartiers d'Uccle desservis et correspondance avec d'autres quartiers
Tram 92	Gare de Schaerbeek – Fort Jaco	Axe Nord-Sud à Uccle Correspondance avec le centre et le nord de Bruxelles (ce tram dessert Saint-Gilles, le centre-ville (place Louise, Sablon, Botanique), Saint-Josse et Schaerbeek)
Tram 97	Dieweg – Louise	Axe Est-Ouest à Uccle, correspondance possible avec le préméto ligne 4 Correspondance avec Forest et le quartier Louise
Tram 4	Gare du Nord – Stalle	Axe Sud-ouest - Nord à Uccle L'arrêt Globe se trouve au croisement entre l'avenue Brugmann et l'avenue De Fré
Bus 38	De Brouckère – Héros	Axe Nord-Sud à Uccle Ligne radiale vers le centre-ville (Gare du Nord) via Ixelles (chaussée de Vleurgat, place Flagey, place Blyckaert, place du Luxembourg), Gare centrale, place Rogier
Bus 41	Transvaal – Héros	Ligne locale à Uccle Axe Est-Ouest au sud de la RBC (Watermael-Boitsfort et Auderghem)
Bus 43	Observatoire – Kauwberg	Ligne locale à Uccle
Bus 60	Ambiorix – Uccle Calevoet	Axe Nord-Sud à Uccle Correspondance avec le nord via Ixelles (place Georges Brugmann, chaussée de Vleurgat, place Flagey, place Blyckaerts, place du Luxembourg)
Bus 98	CERIA – Héros	Ne dessert pas vraiment Uccle Correspondance périphérique vers l'ouest (Drogenbos et Anderlecht (métro CERIA))

5.3.1.2 Offre De Lijn et TEC

Les Tec (Société régionale wallonne des Transports) et De Lijn (Vlaamse Vervoersmaatschappij) se chargent des liaisons entre Bruxelles et sa grande périphérie; à Uccle, ils remplissent également une fonction de transport urbain sur l'axe de la chaussée de Waterloo, qui est peu desservi par la STIB.

L'offre des TEC et de De Lijn se concentre principalement sur la chaussée de Waterloo et la chaussée d'Alsemberg. Les deux axes se situent de 1 à 1,5 km de l'aire du plan.

Les lignes 136 et 137 de De Lijn desservent la chaussée de Waterloo. Ces lignes relient Dilbeek, Rhode Saint-Genèse et Alsemberg via Anderlecht avec la Gare du Midi, et traversent le tronçon ucclois de la chaussée de Waterloo.

Les TEC desservent la chaussée de Waterloo via les lignes 123, 124 et W.

Tableau 5 : Lignes de bus des TEC dans la périmètre de l'aire du plan

N°	Terminus	Quartiers d'Uccle desservis
123	Bruxelles-Midi – Argenteuil Berlaymont	Dessert 1x/jour le Lycée Berlaymont de Waterloo depuis la Gare du Midi via la chaussée de Waterloo
124	Uccle – Argenteuil Berlaymont	Dessert 1x/jour le Lycée Berlaymont de Waterloo depuis l'avenue Messidor via la chaussée de Waterloo. Dessert également l'avenue Circulaire, l'avenue Houzeau et l'avenue De Fré
W	Bruxelles – Waterloo – Braine-l'Alleud	

5.3.1.3 Zone d'influence des transports publics

Voir carte 0.13

La carte suivante, qui provient de la section Diagnostic du Plan régional de mobilité, montre clairement que c'est par autobus que le site est le plus facilement accessible. Les arrêts de train et tram sont plus éloignés de l'aire du plan et, partant, moins attrayants.

5.3.1.4 Offre SNCB

Voir carte 0.11

La SNCB possède cinq gares ou arrêts sur le territoire de la commune d'Uccle. Ces gares ou arrêts présentent une importance locale et devraient gagner en importance avec le futur aménagement du RER. Il s'agit des arrêts Vivier d'Oie, St Job et Moensberg sur la ligne 26 ainsi que Uccle-Calevoet et Uccle-Stalle sur la ligne 124. Des deux lignes ferroviaires qui traversent Uccle, la ligne 26 est la plus intéressante pour le site. Cette ligne se trouve dans la périphérie Est de Bruxelles et relie Hal et Vilvoorde via Huizingen, Beersel, Uccle, Ixelles (Boondael), Auderghem, Delta, Etterbeek, Schaerbeek et Evere. Certains trains de la ligne 26 desservent en outre le quartier européen (Bruxelles-Luxembourg et Bruxelles-Schuman) ainsi que le nord de Bruxelles (station Bockstael et Jette).

Les gares SNCB les plus proches sur la ligne 26 sont les gares Saint-Job et Vivier d'Oie. Cette dernière sera également considérée comme un arrêt RER dans le cadre de l'aménagement du futur Réseau express régional. Trois lignes devraient y faire halte :

- R3 Braine-l'Alleud – Louvain – via Aéroport
- R7 Vilvoorde – Hal
- R8 Grammont – Luxembourg – Malines

5.3.1.5 Intermodalité

La halte Saint-Job est la plus proche du site. A hauteur de cette halte s'arrête le bus 60, qui passe par l'avenue Houzeau. Cette halte n'est pas dotée de parkings pour vélos. La distance de la halte à l'aire du plan est d'environ 15 minutes (à pied). La halte Vivier d'Oie offre une correspondance bus mais n'offre pas de correspondances tram et n'est pas non plus dotée de parkings pour vélos.

5.3.1.6 Conclusion

C'est en bus que le site est le plus facilement accessible. Les arrêts de bus ont une zone d'influence de 250 m. Les lignes de bus suivantes desservent facilement le site :

- la ligne 41 s'arrête rue Groeselenberg et avenue De Fré ;
- la ligne 43 s'arrête avenue De Fré et avenue Houzeau ;
- la ligne 60 s'arrête avenue Houzeau et avenue Circulaire.

Les arrêts de tram et de train ont une zone d'influence plus grande, à savoir respectivement 350 et 500 m, mais ils se trouvent plus loin du site et seraient donc - d'après la carte précitée - moins intéressants pour atteindre le site.

5.3.2 Transport collectif et autopartage

Les emplacements de voitures partagées Cambio à Uccle sont limités et se trouvent à proximité des grands axes passant par Uccle : emplacements Vander Elst et Vanderkindere à ± 1,3 km et Bascule à 1,6 km de la rue Groeselenberg¹¹. Pour le site du PPAS, ce mode de transport est moins intéressant et n'est donc pas applicable.

¹¹ Source : <http://www.cambio.be>

5.3.3 Offre en termes de circulation routière

5.3.3.1 Description des voiries

Voir carte 0.14

Tableau 6 : Description des voiries autour de l'aire du plan

Voirie	Bandes de circulation	Matériau	Piste cyclable	Trottoir	Places de parking
Rue Groeselenberg	1	Asphalte	Non	Des deux côtés de l'avenue Houzeau jusqu'à l'entrée de l'ancienne clinique, ensuite seulement sur 1 côté	Bande de stationnement des 2 côtés jusqu'à l'entrée de la clinique
Avenue Houzeau	2	Asphalte	Non	Des deux côtés	des deux côtés (marquage pas toujours présent)
Avenue Circulaire	2	Asphalte	Non	Des deux côtés	Stationnement autorisé d'1 côté, pas de bandes de stationnement en voirie
Avenue des Statuaires	2	Asphalte	Non	Des deux côtés	Sur 1 côté, pas de marquage, stationnement sur trottoir parfois autorisé

Selon l'extrait du Plan d'action du PCM, la rue Groeselenberg est la seule voirie à sens unique dans le périmètre (sauf pour les cyclistes). Dans toutes les autres voiries autour du site, la circulation dans les deux sens est autorisée.

L'avenue De Fré est située en dehors de l'aire du plan et constitue un axe important entre l'avenue Brugmann et la chaussée de Waterloo (voir paragraphe 0) juste au nord de l'aire du plan. Le croisement avec l'avenue Houzeau est réglé par des feux de signalisation. Sur l'avenue De Fré, des bandes de réserve sont prévues des deux côtés pour le trafic de transit et les usagers qui souhaitent tourner. Pour les cyclistes, un sas est prévu sur l'avenue De Fré à hauteur des feux de signalisation. Des trottoirs sont prévus sur les quatre voiries à hauteur du croisement. La rue Edith Cavell et l'avenue Houzeau sont moins équipées en marquages (uniquement trottoir et ligne d'arrêt). Le croisement entre l'avenue De Fré et l'avenue des Statuaires est plus petit. L'avenue des Statuaires dispose d'une bande de réserve pour les usagers qui tournent dans l'avenue De Fré. Les flux de circulation aux croisements Avenue Houzeau / Avenue De Fré et Avenue Houzeau / Rue Groeselenberg seront abordés en détail plus loin dans ce chapitre.

Remarque sur les autres voiries dans les alentours au sens plus large :

L'avenue Kamerdelle (parallèle à l'avenue des Statuaires) est une voirie locale mais bien connue en tant que raccourci vers le centre. Tout comme le chemin du Crabbegat, cette voirie est revêtue de pavés, ce qui pose problème aux piétons et aux cyclistes et engendre d'importantes nuisances sonores. Un revêtement alternatif sous forme d'ornièrre en béton ou en asphalte est ici recommandé.

5.3.3.2 Catégorisation des voiries

L'avenue De Fré, à proximité du périmètre, fait partie du réseau primaire et constitue selon le Plan régional de développement (carte 5) un grand axe reliant deux axes radiaux : l'avenue Brugmann et la chaussée de Waterloo, et donnant sur le Bois de la Cambre. L'avenue Circulaire et l'avenue Houzeau sont des voiries interquartiers (voiries vicinales). Le plan Iris 2 prévoit une nouvelle catégorie de voiries devant permettre de faciliter le trafic interquartiers et de décongestionner le réseau principal. Ces voiries ont été baptisées « collecteurs principaux » et feront l'objet d'une limite de vitesse à 30 km/h. Leur aménagement dépendra de l'offre en transports publics, de la présence d'itinéraires cyclables régionaux (ICR), de l'environnement résidentiel et de l'utilisation de ces voiries par les piétons. L'aménagement de collecteurs principaux est une mesure transitoire en vue de la catégorisation des voiries incluses dans le PRD. Ces collecteurs principaux seront progressivement supprimés selon que le trafic global dans la Région diminue.

5.3.3.3 Fonctions génératrices de trafic

Dans l'aire du plan

Les fonctions génératrices de trafic dans l'aire du plan sont l'athénée royal Uccle 1, l'Institut supérieur Parnasse Deux Alice, l'ancienne clinique 'Les deux Alice' ainsi que la crèche 'le Lapin Blanc'.

Le site de l'athénée royal Uccle 1 accueille environ 950 élèves, l'Institut supérieur Parnasse Deux Alice 200 élèves. Les élèves de ces deux établissements scolaires ne sont toutefois pas présents simultanément sur le site¹².

Les principaux employeurs dans l'aire du plan sont :

- l'ancienne clinique 'Les deux Alice' : environ 340 travailleurs
- le CODA-CERVA (site Uccle – Groeselenberg) : environ 180 travailleurs
- l'Athénée d'Uccle : 150 membres du personnel (répartis sur 3 sites) dont 82 enseignants
- maison de repos l' Olivier : environ 50 travailleurs (présents en même temps chaque jour)
- école d'infirmières (aucune donnée connue en rapport avec l'emploi)

La répartition modale par secteur d'activité décrite dans l' « *Etat des lieux de la mobilité dans les grandes entreprises bruxelloises – Analyse des plans de déplacements* », appliquée à l'ancienne clinique 'Les deux Alice', se présente comme suit :

Tableau 7 : Répartition modale des moyens de transport pour les travailleurs de l'ancienne clinique 'Les deux Alice'

	Répartition modale	Travailleurs
Nombre total de travailleurs		340
Voiture	69,3 %	236
Train	7,8 %	27
Transport public urbain (tram, bus, métro)	16,6 %	57
A pied	4 %	14
Vélo	1,7 %	6

Ce tableau indique que le mode de transport prédominant chez les travailleurs de l'ancienne clinique est la voiture.

¹² Source : Étude des incidences environnementales de la demande de permis de reconversion de la clinique « Les deux Alice »

L'ancienne clinique 'Les deux Alice' a fusionné avec la clinique Sainte-Elisabeth en 1998. Les cliniques ont quitté le site Groeselenberg en 2011. À long terme (objectif 2020), le CODA-CERVA quittera lui aussi le site d'Uccle.

Dans les alentours

Les équipements proches qui génèrent peu de trafic sont l'IRM et le CERVA. Dans l'avenue De Fré est établi un noyau commercial local comprenant des surfaces commerciales plus importantes.

5.3.3.4 Flux de circulation

Le jeudi 26 avril 2012, les comptages visuels suivants ont été effectués pendant les heures de pointe du matin et du soir à hauteur des croisements suivants :

- Rue Groeselenberg x avenue Houzeau dans la tranche horaire 7h-9h et 16h-18h
- Avenue Houzeau x avenue De Fré x rue Edith Cavell dans la tranche horaire 7h-9h et 16h-18h

Les résultats des comptages visuels ont été traduits en équivalents véhicule personnel/heure (EVP). EVP est le nombre indiquant l'espace qu'occupe un véhicule par comparaison à une voiture. Les poids lourds et camions légers sont assimilés respectivement à 2,5 et 1,5 voitures.

Pour chaque croisement, les heures de grande affluence le matin et le soir sont déterminées pour la période de comptage.

- Rue Groeselenberg x avenue Houzeau

-

Voir carte 0.15

Pendant l'heure de pointe du matin, dans la tranche horaire la plus chargée (7h45 – 8h45), la charge totale à ce croisement est de 1030 EVP/heure. 54 pour cent des véhicules sur l'avenue Avenue Houzeau se dirigent vers l'avenue De Fré et 46 pour cent vont vers le sud en direction de l'avenue Circulaire. Le soir, entre 17h et 18h, le plus gros flux de véhicules roule sur l'avenue Houzeau en direction du sud (60 pour cent). Pendant l'heure de pointe du soir, la charge totale au croisement est de 1123 EVP/heure. L'heure de pointe du soir est donc déterminante.

- Avenue Houzeau x avenue De Fré x rue Edith Cavell

-

Voir carte 0.16

Pendant l'heure de pointe du matin, la charge totale à ce croisement est de 1975 EVP/heure. L'avenue De Fré est l'axe prédominant, avec une charge quasiment similaire dans les deux sens de circulation. Sur l'axe avenue Houzeau – rue E. Cavell, la plupart des véhicules vont vers le nord.

Pendant l'heure de pointe du soir, la charge totale au croisement est de 2249 EVP/ heure. L'avenue De Fré reste un axe légèrement dominant. Le soir, nous observons davantage de trafic vers le sud que vers le nord. À ce croisement également, l'heure de pointe du soir est déterminante.

Par ailleurs, la police a procédé en décembre 2011 et janvier 2012 à des comptages à hauteur des voiries ci-dessous. Les comptages incluaient des voitures, des camions et des deux roues. le tableau mentionne le nombre total de véhicules compté.

Lieu	8h – 9h	16h – 17h
Rue Groeselenberg (mardi 10 janvier 2012)	+/- 190	+/-80
Avenue Houzeau (mardi 31 janvier 2012)	+/- 380	+/-520
Avenue Circulaire (mardi 20 décembre 2011)	+/- 150	+/- 110
Avenue des Statuaires (mardi 17 janvier 2012)	+/- 460	+/-290

5.3.3.5 *Situations conflictuelles potentielles*

Voir cartes 0.17 et 0.18

Les croisements entre l'avenue De Fré, l'avenue Houzeau et la rue E. Cavell et entre l'avenue De Fré et l'avenue des Statuaires sont des endroits générateurs d'embouteillages structurels. D'après le PCM, l'avenue des Statuaires est une avenue caractérisée par un important trafic furtif qui compense le trafic en provenance du nord vers l'Observatoire. L'avenue De Fré est l'un des axes principaux à Uccle, sur lequel surviennent la plupart des accidents de la circulation. La carte 0.18 nous montre que ces accidents sont souvent dus à une vitesse excessive sur cette avenue, tout comme sur l'avenue Houzeau.

5.3.4 Offre en emplacements de parking pour véhicules

5.3.4.1 *Emplacements de parking publics*

L'objectif de cette étude de stationnement est de dresser la carte des problèmes de stationnement aux endroits cruciaux sur les voiries publiques entourant l'aire du plan. Il convient donc de vérifier dans quelle mesure l'offre en emplacements de parking n'est pas adaptée à la demande.

Méthode

La première étape consiste à diviser la zone étudiée en segments plus petits dont on mesurera le taux d'occupation. Il faut ensuite déterminer le nombre maximal d'emplacements de parking pour chaque segment, par le biais d'une étude de la capacité. Le taux d'occupation sera mesuré à différents moments stratégiquement choisis.

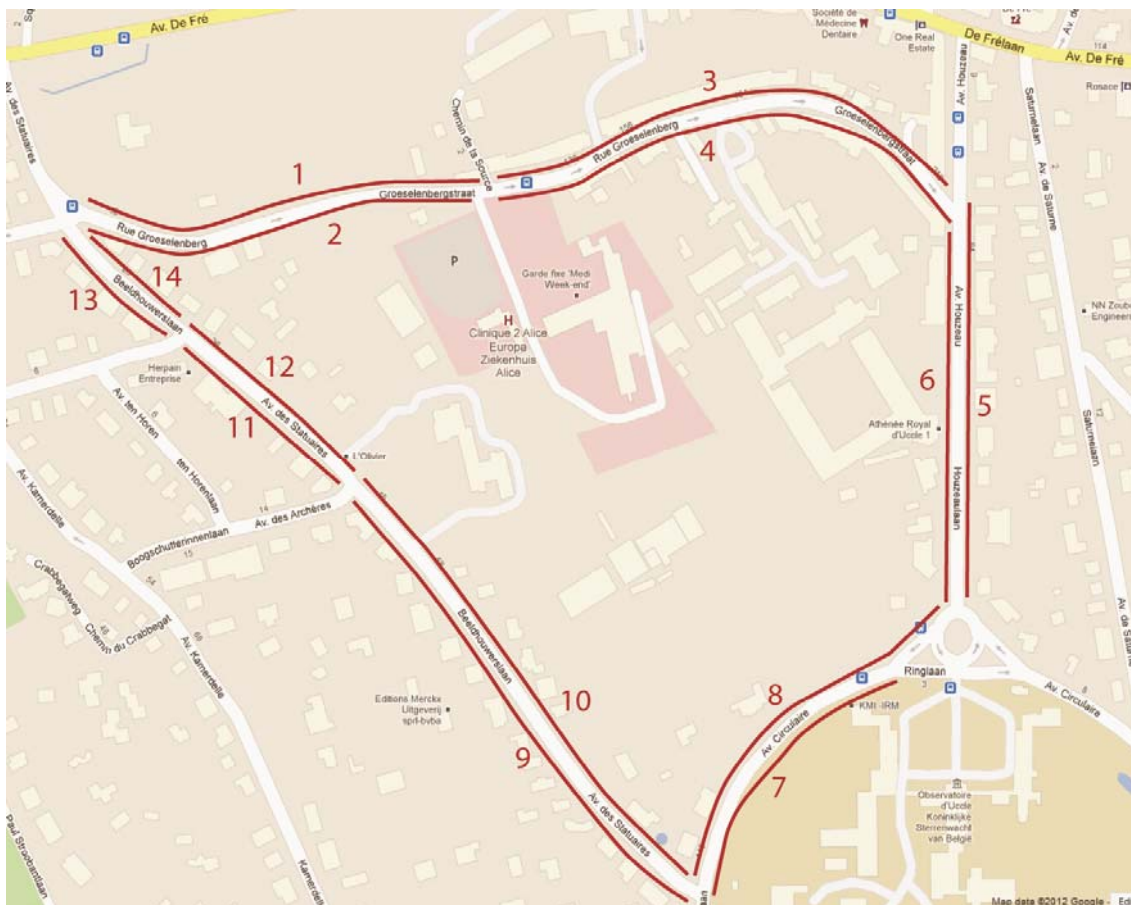
Le taux d'occupation est la part des emplacements de parking sur l'ensemble des places disponibles, et constitue donc un indicateur efficace de l'équilibre entre l'offre et la demande d'emplacements de parking.

Zone étudiée

La zone étudiée comprend les 4 voiries autour de l'aire du plan : la rue Groeselenberg, l'avenue Houzeau, l'avenue Circulaire et l'avenue des Statuaires. Ces voiries sont ensuite scindées en segments de rue. Il est attribué à chaque segment de rue un code alphabétique unique afin de faciliter l'inventaire des données. La

Figure 12 illustre les différents segments délimités.

Figure 12 : Répartition des segments de rue



Heures

Les mesures du taux d'occupation ont été effectuées aux heures suivantes :

- Mardi 8 mai 2012 (après-midi) : fournit une image de la pression de stationnement des riverains et visiteurs dans l'après-midi.
- Jeudi 10 mai 2012 (nuit) : dresse la carte du stationnement résidentiel.
- Samedi 12 mai 2012 : fournit une image de la pression de stationnement le week-end.

Calcul de la capacité

Avant de mesurer le taux d'occupation, il faut déterminer la capacité de stationnement disponible. Cette capacité est égale au nombre d'emplacements de parking autorisés existants. Pour déterminer la capacité, il convient d'appliquer les principes suivants :

- Tous les emplacements de parking sur lesquels le stationnement est légalement autorisé forment ensemble la capacité maximale. Les emplacements sur lesquels le stationnement n'est pas autorisé ne font pas partie de la capacité de stationnement. De même, les voitures garées sur un coin, en double file ou devant des entrées de garage ne sont pas considérées comme occupant de la capacité de stationnement. Les emplacements de parking privés ne sont pas non plus comptabilisés dans la capacité de stationnement. Aussi, il est possible que le nombre de voitures garées dans une zone soit nettement plus élevé que la capacité de stationnement dans cette zone.
- Parkings délimités :
 - Les parkings délimités sont inclus dans la capacité de stationnement.
 - Les parkings réservés à des groupes-cibles spécifiques (personnes handicapées, taxis, chargement et déchargement) sont comptabilisés séparément.

- Les parkings situés devant des garages, des entrées ou sorties de véhicules ne sont pas comptabilisés dans la capacité de stationnement.
- Parkings longitudinaux non délimités :
 - Le tableau de conversion suivant¹³ est appliqué par mètre de longueur de stationnement par sous-section.

Beschikbare ruimte (m)	Aantal parkeerplaatsen
0 - 4	0
4 - 8	1
8 - 14	2
14 - 18	3
18 - 24	4
24 - 30	5
30 - 36	6
36 - 42	7
42 - 48	8
48 - 54	9
54 - 60	10
60 - 66	11
66 - 72	12
72 - 78	13
78 - 84	14
84 - 90	15
...	...

- Les parkings situés devant des garages, des entrées ou sorties de véhicules ne sont pas comptabilisés. Pour un garage standard, une longueur de 4 m est prévue. Pour les garages et sorties de véhicules plus grands, l'on considère que la zone de stationnement interdit équivaut à la longueur réelle + 1 m de part et d'autre.
- Zones de stationnement sans délimitation, où le stationnement en épi ou longitudinal est autorisé
 - Maximum théorique d'emplacements de parking longitudinal par zone partielle : 1 emplacement de parking = 6 m de long, 2 m de large. Voirie min. 3 m de large
 - Maximum théorique d'emplacements de parking en épi : 1 emplacement de parking = 5 m de long, 2,5 m de large. Voirie min. 5,5 m de large

Pour chaque section de rue, la capacité disponible est ainsi inventarisée. Sur la base de cet inventaire, il est également possible de calculer la capacité disponible par segment de rue ou pour l'ensemble de la zone étudiée.

Le tableau suivant illustre la capacité par segment de rue.

¹³ Sur la base du tableau page 24, issu du « Vademecum Duurzaam Parkeerbeleid » publié par le Gouvernement flamand.

Tableau 8 : Capacité de stationnement disponible par segment de rue

Rue	Code	Numéro	Capacité
Rue Groeselenberg	GRO	1	30
Rue Groeselenberg	GRO	2	0
Rue Groeselenberg	GRO	3	31
Rue Groeselenberg	GRO	4	28
Avenue Houzeau	HOU	5	27
Avenue Houzeau	HOU	6	34
Avenue Circulaire	CIR	7	0
Avenue Circulaire	CIR	8	15
Avenue des Statuaires	STA	9	0
Avenue des Statuaires	STA	10	46
Avenue des Statuaires	STA	11	0
Avenue des Statuaires	STA	12	20
Avenue des Statuaires	STA	13	0
Avenue des Statuaires	STA	14	13

Mesure du taux d'occupation

L'étude de stationnement proprement dite englobe le comptage du nombre de véhicules réellement stationnés dans chaque segment. Ce comptage est effectué à des heures stratégiquement choisies. Sur la base de ce comptage, il est possible de calculer le taux d'occupation pour chaque heure.

Lors du comptage, il est établi une distinction entre les différents types de véhicules :

- Voitures particulières
- Fourgonnettes (max. 3,5t)
- Camions, bus, ... (+3,5t)

Afin d'obtenir une base comparable au taux d'occupation, les différents types de véhicules sont convertis en EVP (équivalent voiture personnelle). La clé de répartition permettant d'obtenir les EVP pour le stationnement est différente de celle utilisée pour calculer l'EVP dans le cadre des comptages aux croisements :

- Voitures personnelles : 1,0 EVP
- Fourgonnettes : 1,5 EVP
- Camions, bus, ... : 4,0 EVP

Le taux d'occupation d'une section à une heure donnée est le rapport entre l'occupation réelle des emplacements de parking à ce moment et la capacité de stationnement de cette section. Celle-ci est calculée en divisant le nombre réel de véhicules stationnés à ce moment-là par le nombre d'emplacements de parking autorisés existants, comptés lors du calcul de la capacité. Un taux d'occupation de plus de 85 % est considéré comme saturé par les usagers. Les chances de trouver une place libre sont faibles et l'on observe alors un trafic important de véhicules cherchant à se garer.

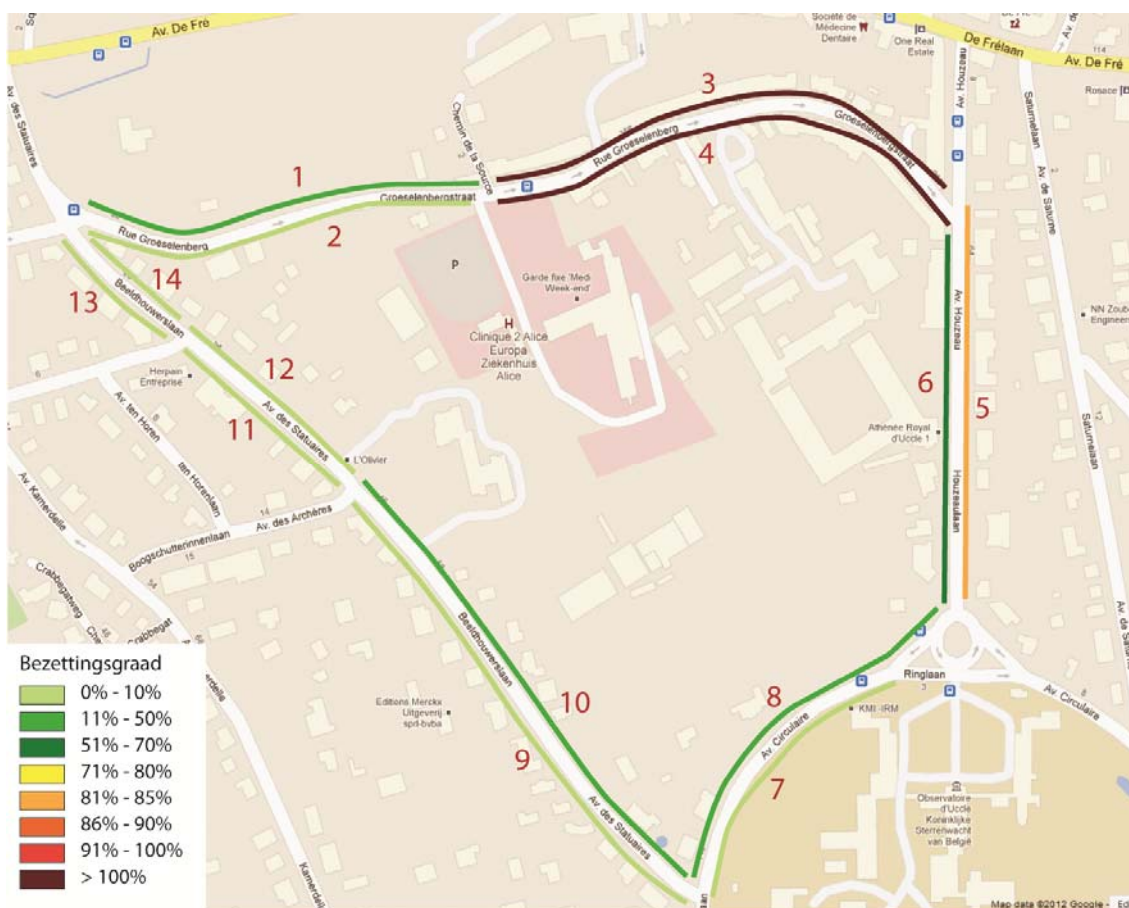
L'annexe 1 (voir page 82) contient un tableau fournissant un aperçu de la capacité, de l'occupation et du taux d'occupation par section de rue pour toutes les heures. Sur la base de ces données, il est possible de calculer les taux d'occupation par rue.

Résultats de l'étude par heure

Pendant la réalisation de l'étude de stationnement, il n'était temporairement pas possible de se garer dans la rue Groeselenberg depuis le n°180 jusqu'au croisement avec l'avenue Houzeau.

Le comptage de nuit a pour objectif de dresser la carte du stationnement résidentiel.

Figure 13 : Taux d'occupation de nuit



Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que le stationnement résidentiel se concentre dans la rue Groeselenberg et principalement dans les sections entre l'entrée de l'ancienne clinique Les 2 Alice et le croisement avec l'avenue Houzeau. Ce tronçon de la rue présente la densité de population la plus forte, avec des constructions compactes.

Le taux d'occupation y est supérieur à 100 %, phénomène qui s'explique par le nombre élevé d'allées et de garages sur de domaines privés. Les emplacements de ces allées privées sont occupés par les riverains, de sorte que la capacité théorique est dépassée.

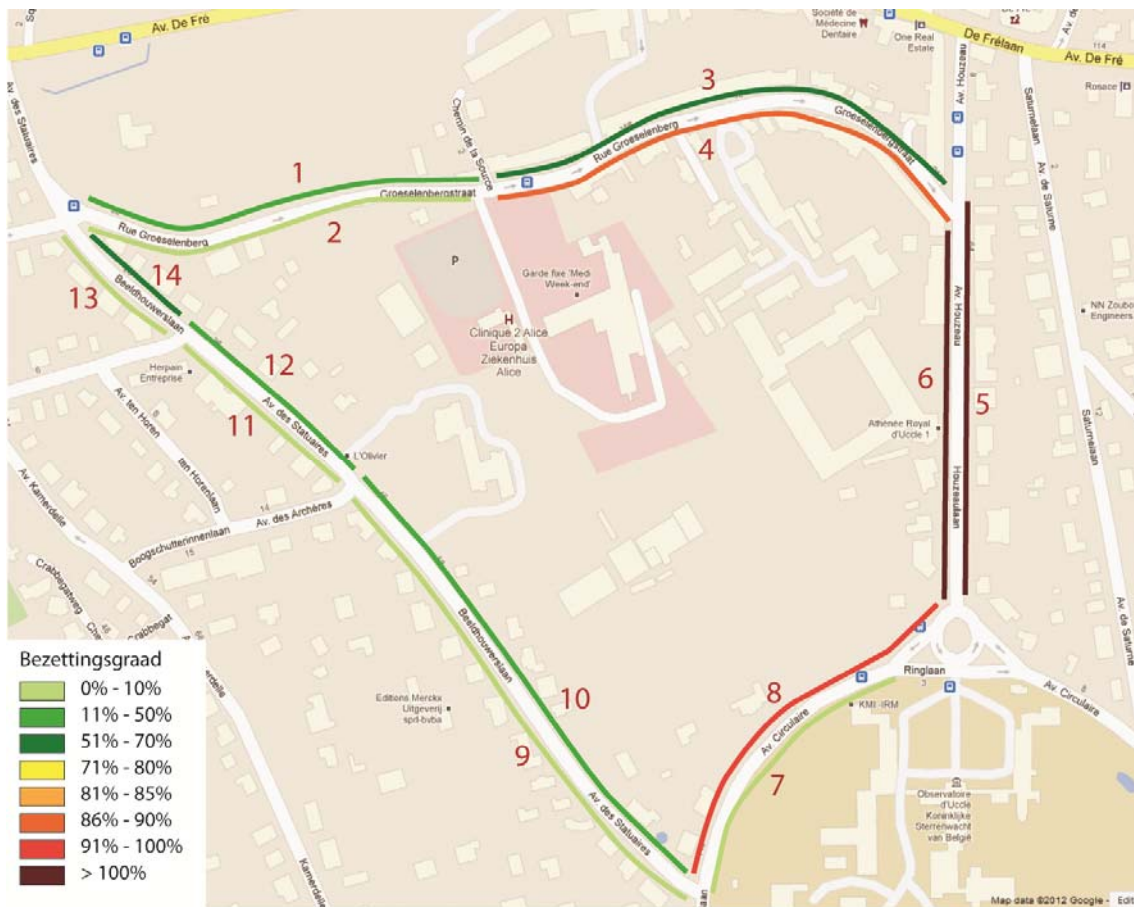
Le taux d'occupation élevé s'explique également par la présence d'une interdiction de stationner devant quelques maisons de la rue. Cette situation ne pose cependant pas un problème permanent

La pression de stationnement reste acceptable dans la partie Est de la rue Groeselenberg, l'avenue des Statuaires et l'avenue Circulaire. Dans l'avenue Houzeau, la pression de stationnement reste acceptable mais est néanmoins supérieure à celle des autres voiries. Cette situation s'explique par le nombre élevé d'habitations.

Le taux d'occupation pour l'ensemble de la zone reste malgré tout très acceptable : 64 %.

Le comptage effectué le mardi après-midi donne une idée du stationnement un jour de semaine ordinaire.

Figure 14 : Taux d'occupation jour de semaine

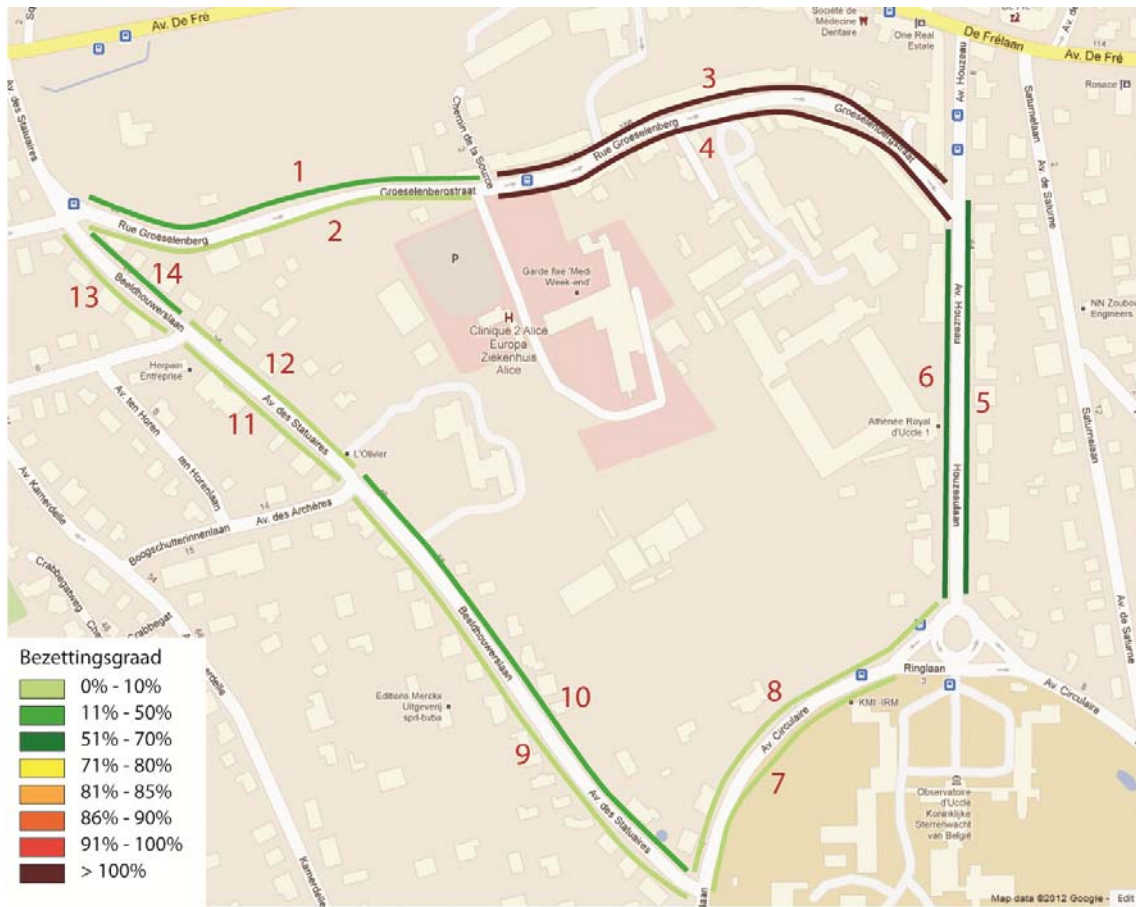


Dans l'ensemble, la pression de stationnement en semaine se concentre le long de l'avenue Houzeau. Cette situation s'explique par la présence de l'athénée royal Uccle 1 dans cette voirie ainsi que du centre commercial au croisement entre l'avenue Houzeau et l'avenue De Fré au nord de l'aire du plan. Dans l'avenue Houzeau se trouvent également quelques petits commerces et indépendants, ce qui explique la pression de stationnement élevée.

Cette pression de stationnement influence également la pression au début de la rue Groeselenberg et de l'avenue Circulaire.

Le comptage effectué le samedi reflète le comportement de stationnement pendant le week-end.

Figure 15 : Taux d'occupation le week-end



Cette figure est comparable à celle qui illustre taux d'occupation un soir de semaine. La pression de stationnement est élevée dans la partie Est de la rue Groeselenberg, où se trouvent la plupart des grandes habitations en ordre fermé.

Cette étude révèle que la partie Est de la rue Groeselenberg et l'Avenue Houzeau sont les plus utilisées pour le stationnement, tant par les riverains le week-end et le soir que par les visiteurs en journée. Sur l'avenue des Statuaires et l'avenue Circulaire, la pression de stationnement reste acceptable dans l'ensemble.

5.3.4.2 *Emplacements de parking privés et accès*

Voir carte 0.19

La carte 0.19 fournit un aperçu du nombre d'habitations avec parking privé dans l'aire du plan. D'autres riverains doivent utiliser les emplacements en voirie. Les entrées des bâtiments à l'intérieur de la zone sont indiqués en bleu, les flèches mauves représentent les entrées réservées aux livraisons. Dans le cas du CERVA, cette indication a été effectuée sur la base de photos aériennes en 3D, étant donné que l'accès au terrain est interdit.

- Institut Parnasse

Le parking rue Groeselenberg est utilisé par les étudiants de l'établissement. Nous ignorons le nombre d'emplacements réellement utilisés.

- CERVA

D'après un comptage sur la photo aérienne, le site du CERVA compte environ 90 emplacements de parking. L'accès au CERVA est entièrement minéralisé. Une dizaine d'emplacements de parking pour visiteurs sont accessibles devant le bâtiment. Une réception donne sur l'accès au bâtiment et accueille les visiteurs. La nuit, l'accès est fermé par un portail en acier.

- L'Olivier

L'entrée principale de la maison de repos l'Olivier est située avenue des Statuaires et est asphaltée. Les visiteurs et les fournisseurs l'utilisent pour accéder au bâtiment. Un petit parking de 14 places est disponible pour les visiteurs à hauteur de l'entrée principale. Le parking compte également 2 emplacements réservés aux médecins, 1 à la direction et 2 aux personnes à mobilité réduite. Les fournisseurs effectuent leurs livraisons du côté sud du bâtiment.

- Athénée royal

L'athénée royal est désenclavé via l'avenue Houzeau. Une allée asphaltée, clôturée par une grille en acier, permet d'accéder à l'arrière du bâtiment. Quelques poubelles étaient visibles, ce qui laisse supposer qu'il existe une entrée de service.

- Habitations

Les autres emplacements de parking privés sont des garages particuliers ou des allées menant aux habitations. Les accès aux habitations varient de rue en rue. La rue Groeselenberg comprend principalement des habitations en ordre fermé avec une allée en voirie qui donne sur un garage. Ces allées sont toujours asphaltées et sont visibles depuis le domaine public.

Dans l'avenue des Statuaires, la typologie la plus fréquente est l'habitation à 4 façades. Souvent, le terrain est entouré d'une haute haie ou d'une haute clôture, de sorte que la vue sur l'intérieur est limitée. Les allées ne sont pas toujours asphaltées. Les portes de garage ne sont pas toujours situées à l'avant. Certaines habitations sont construites en lot de fond et sont désenclavées via une bande étroite entre deux parcelles à hauteur de l'avenue des Statuaires.

5.3.5 *Offre pour cyclistes*

5.3.5.1 *Itinéraires cyclables régionaux et communaux*

L'itinéraire cyclable régional n°7 passe par l'ouest de l'aire du plan et utilise une partie de l'avenue De Fré qui n'est pas pourvue de bandes cyclables dans les deux sens. Pour le moment, le trafic est encore relativement mixte mais, idéalement, il faudrait aménager ici une piste cyclable dans les deux sens. Cet aménagement est néanmoins impossible si la bande de sta-

tionnement n'est pas rétrécie ou supprimée. L'IBGE a déjà entamé l'étude de cet itinéraire cyclable.

La rue Rouge et la rue de la Fauvette, par lesquelles cet itinéraire cyclable passe également, absorbent une quantité importante de trafic de transit, situation à laquelle il faut remédier.

L'itinéraire cyclable régional n°6 (qui est signalisé) relie Waterloo au centre d'Uccle, à l'avenue Louise et enfin au Pentagone (place Poelaert). Cet itinéraire est facilement accessible à partir de l'aire du plan, via l'avenue De Fré au nord du site ou l'avenue Circulaire au sud (voir à cet effet la carte des itinéraires cyclables publiée par la Région de Bruxelles-Capitale).

Un trafic de transit de plus en plus intense est observé le long de cet itinéraire.

Deux itinéraires cyclables régionaux traversent Uccle d'est en ouest :

- Itinéraire C : itinéraire cyclable local à Uccle, qui relie l'Observatoire à l'est et l'ouest, et est attenant au site. Des vitesses excessives ont été enregistrées sur le Dieweg et l'avenue Houzeau.
- Itinéraire B : itinéraire reliant plusieurs communes bruxelloises autour du Pentagone. Cet itinéraire se trouve plus au nord du site.

5.3.5.2 *Autres*

On ne trouve aucune station Villo sur le territoire de la commune d'Uccle.

5.3.5.3 *Possibilités de stationnement pour les vélos*

D'après le PCM, il n'existe aucun parking pour vélos à proximité du site.

5.3.6 Offre pour piétons et personnes à mobilité réduite

5.3.6.1 *Liaisons piétonnes*

Dans l'environnement immédiat du périmètre, le Chemin de la Source fait office de liaison piétonne entre la rue Groeselenberg et l'avenue De Fré. Ce chemin est aménagé avec revêtement de sol et éclairé. La première partie, qui donne sur la rue Groeselenberg, est une voirie asphaltée avec des constructions de part et d'autre. Ensuite, le chemin suit le relief, qui descend fortement en direction de l'avenue De Fré. Le Chemin de la Source devient alors un escalier en pierre traversant des fourrés élevés et des arbres. Quelques lampadaires l'éclairent la nuit.

L'aménagement de ces voies piétonnes enrichit le réseau praticable de voies piétonnes par l'ajout d'anciens sentiers conservés lors de l'urbanisation de la commune. Une des initiatives visant à valoriser ces sentiers est la brochure « Uccle à pied ». Le PCM signale toutefois que l'entretien du Chemin de la Source (entre autres) laisse à désirer et que cette voirie devrait être restaurée afin de compléter le réseau pour les usagers faibles.

L'intégration de nouveaux sentiers dans des lotissements futurs est une opportunité qu'il faut saisir¹⁴.

5.3.6.2 *Voies piétonnes*

Toutes les voiries qui entourent l'aire du plan sont dotées de voies piétonnes. La qualité de ces voies varie selon l'endroit auquel on se trouve.

Dans la rue Groeselenberg, une voie piétonne est aménagée de part et d'autre sur le tronçon entre l'avenue Houzeau et l'entrée de l'ancienne clinique. Ces voies piétonnes sont en bon état. Dans l'avenue des Statuaires, les voies piétonnes sont moins bien entretenues, elles sont peu à peu envahies par les mauvaises herbes. Les possibilités de traverser sont peu nombreuses dans cette avenue, où il y a cependant beaucoup de passage.

¹⁴ Source : *Rapport phase 1: Diagnostic du PRM* (p.44)

Le long de l'avenue Circulaire, les voies piétonnes sont plus anciennes que celles de la rue Groeselenberg mais elles sont en meilleur état. Il y a également une rangée d'arbres entre la voirie et la voie piétonne, ce qui crée un sentiment de sécurité accru.

5.3.6.3 *Infrastructures pour les personnes à mobilité réduite*

Dans l'ensemble, le PCM dénonce l'adaptation insuffisante des infrastructures aux besoins des personnes à mobilité réduite :

- les itinéraires de promenade ne sont pas toujours dépourvus d'obstacles : dénivelés entre la voirie et la voie piétonne aux croisements
- la largeur des voies piétonnes ne permet pas toujours le passage des personnes en chaise roulante ou des personnes avec poussette.

La commune a aménagé des emplacements de parking pour personnes à mobilité réduite dans les noyaux commerciaux ainsi que dans les équipements publics.

5.4 **Conclusion**

L'aire du plan est difficile d'accès pour les transports publics, de sorte que le mode de transport le plus utilisé est la voiture. Cette situation engendre des embouteillages structurels et une congestion du réseau routier, principalement sur l'avenue Houzeau (croisement avec l'avenue De Fré). Le réseau routier est un réseau local qui n'est pas équipé pour faire face à une forte augmentation du trafic automobile.

5.5 **Contextes juridique et politique existants**

5.5.1 Plan Iris 2

Le plan IRIS 2 est une actualisation du plan Iris 1 et sera en vigueur entre 2015 et 2020. Le plan a été approuvé par le Gouvernement bruxellois le 9 septembre 2010.

Le plan a pour objectif de maîtriser la demande de mobilité, notamment en concentrant les fonctions génératrices de trafic à des endroits facilement accessibles avec les transports publics et/ou les modes de transport actifs (marche et vélo). La fiscalité et la taxe kilométrique sont des facteurs essentiels pour rationaliser les comportements en matière de mobilité. Le plan accorde la priorité absolue aux transports publics ainsi qu'aux déplacements à pied et à vélo. Tel est le principe de base de l'aménagement et du réaménagement du réseau routier et des espaces publics.

D'un autre côté, il faut réduire le trafic automobile de 20 % d'ici 2018. Ce trafic constitue en effet un obstacle au bon fonctionnement et à la rapidité des transports publics (tram et bus). À l'instar d'autres grandes villes européennes, Bruxelles veut investir dans des sites propres afin que les transports publics redeviennent à juste titre un concurrent direct de la voiture privée. En outre, le plan vise également à revaloriser l'actuel réseau des transports publics.

Les neuf actions du plan Iris 2 sont :

- Favoriser les modes de transport actifs (marche et vélo)
- Rendre les transports publics plus attrayants
- Rationaliser, spécialiser et sécuriser le réseau routier
- Encourager une utilisation rationnelle de la voiture
- Appliquer une politique de stationnement coordonnée
- Accorder mobilité et aménagement du territoire
- Information et gestion de la mobilité
- Améliorer la logistique et la distribution des marchandises
- Améliorer la gouvernance pour garantir les objectifs IRIS

Pour ce qui concerne Uccle, le diagnostic du plan Iris 2 pose que l'accessibilité de la moyenne ceinture était déjà préoccupante en 2001 et que le problème n'a fait que s'accroître. La congestion du trafic - aussi bien le trafic des transports publics que le trafic automobile - ne diminuera pas à l'avenir. L'accessibilité de Schaerbeek et Uccle et la traversée de ces communes sont de plus en plus compromises, malgré les développements du RER.

Un des principaux objectifs du plan Iris 2 est de stimuler davantage l'utilisation du vélo, notamment par l'aménagement de 70 kilomètres de pistes cyclables le long des voies ferrées. Ces pistes traverseraient l'ensemble de la Région et présenteraient très peu de dénivelés, mettant ainsi fin aux objections des cyclistes pour ce qui est des différences d'altitude. Uccle pourrait ainsi être directement reliée à la Gare du midi via une piste cyclable le long de la ligne SNCB 124. Ces nouvelles pistes cyclables, parallèles aux voies ferrées, constitueraient des « corridors verts », également accessibles aux piétons.

Outre la mise en place d'un réseau cyclable et de liaisons avec les pistes cyclables dans les régions attenantes, le plan vise également à stimuler l'intermodalité. Cet objectif se reflète surtout dans l'amélioration de l'accessibilité des gares et stations de métro pour les cyclistes, plus précisément dans l'aménagement de passerelles pour cyclistes et piétons, de façon à ce que les voies de trains et de trams ne soient plus un obstacle pour les cyclistes, ce qui est encore le cas actuellement à Uccle et à Watermael-Boitsfort.

Par ailleurs, le projet « Villo » sera étendu à l'ensemble du territoire de la Région. Des emplacements pour vélos partagés seront prévus aux abords de toutes les gares et grandes stations de métro.

L'extension du réseau de transports publics reste la principale priorité du Gouvernement bruxellois. Le Gouvernement planche actuellement sur un éventuel prolongement du métro jusqu'à Schaerbeek et Haren, une étude de prolongement du métro à Uccle et Evere ainsi qu'un passage progressif au métro sur la moyenne ceinture.

5.5.2 Plan communal de mobilité

Le Plan de mobilité date de juin 2006. Il se compose de trois parties :

- Phase 1 : Diagnostic
- Phase 2 : Élaboration de scénarios contradictoires et d'un scénario de mobilité durable
- Phase 3 : Plan d'action

Le plan ainsi modifié a été approuvé par le Conseil communal le jeudi 29 juin 2006. Le Plan Communal de Mobilité fourmille de propositions concrètes pour améliorer la mobilité à Uccle. Il propose :

- Une amélioration qualitative et quantitative de la desserte d'Uccle en transport en commun (amélioration de l'accessibilité multimodale et de l'attractivité de gares SNCB, construction de nouvelles gares RER, extension du réseau d'autobus, mesures pour améliorer la vitesse commerciale des trams et des autobus, à plus long terme, prolongement du métro à Uccle, ...);
- Des aménagements et des équipements pour stimuler la pratique du vélo et de la marche à pied pour les courts trajets et une meilleure prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite ;
- La mise en œuvre d'une spécialisation du réseau routier combinant la fluidification de la circulation sur les grands axes et la sécurité de toutes les catégories d'utilisateurs et le ralentissement des vitesses et des volumes de trafic dans les quartiers résidentiels par la multiplication des zones 30 ;
- La mise en œuvre de plans de stationnement favorisant le stationnement résidentiel et la rotation de l'occupation des emplacements dans les noyaux commerciaux ;
- La création d'un service de la mobilité centralisant toutes les compétences communales en matière de mobilité et d'une cellule communale de la mobilité.

Le plan de circulation repose sur les grands principes suivants :

- une classification des voiries selon le régime de vitesse autorisée (50 km/h ou 30 km/h)leur fonction (voie principale/interquartier, voie de liaison locale et desserte locale);
- multiplication des zones 30.

Ces principes se reflètent dans le scénario intermédiaire (carte 5) et le scénario volontariste (carte 6) du plan d'action.

- Le scénario intermédiaire prévoit d'inclure la rue Groeselenberg dans une zone 30, l'avenue des Statuaires devenant une voie de liaison locale (30 ou 50 km/h). La zone située à l'ouest de l'avenue des Statuaires et entre l'avenue De Fré et le Dieweg est affectée uniquement au trafic local ; un itinéraire cyclable communal y sera aménagé. L'avenue Circulaire et l'avenue Houzeau restent des axes de circulation importants sur lesquels la vitesse est limitée à 50 km/h. Ce scénario devrait être réalisé pour 2012.
- Le scénario volontariste va plus loin et étend la zone 30 autour de la rue Groeselenberg à l'avenue des Statuaires. L'avenue Houzeau et l'avenue Circulaire conservent leur limite de 50 km/h.

En matière de transports en commun, la tendance actuelle relative au passage du tram rue Stalle et avenue Brugmann (trafic nord-sud) et des bus (TEC et De Lijn) Chaussée de Waterloo sera renforcée. Ces axes seront à terme (2012) complétés par des liaisons ouest-est plus efficaces :

- Rodeo Forest centre (le long de l'avenue Circulaire) – ULB
- Axe structurant avec tram en site propre entre le pré-métro sur la jonction Nord-Midi et la ligne vers Montgomery (actuellement le tram 7)

Le plan de mobilité prévoit en outre le maintien de la ligne de bus 41 dans la rue Groeselenberg, compte tenu des projets de densification du bâti dans ce quartier et du maintien de certaines activités des Cliniques de l'Europe sur le site des Deux Alice.

Il est également demandé de maintenir l'arrêt du bus 60 à la halte Saint-Job de la SNCB afin d'améliorer l'intermodalité train-bus, et d'établir une correspondance entre cette ligne avec la ligne 134 (De Lijn).

Dans l'ensemble, Uccle essaie d'atteindre les fréquences Iris pour les lignes de bus de la STIB : 10 passages/h pendant les heures de pointe, 6 passages/h en heure creuse et 3 passages/h en soirée. Les lignes de bus 41, 43 et 60 n'atteignent pas cet objectif. Le plan de mobilité veut néanmoins fixer cet objectif pour la ligne 43. Les autres n'atteindront pas le niveau requis.

5.5.3 Servitudes

Il existe une servitude autour de l'ancienne clinique 'Les deux Alice'. La voie d'accès qui longe l'ancienne clinique jusqu'au parking du personnel à l'arrière du bâtiment est une servitude sur le domaine des Sœurs.

5.5.4 Plans de mobilité

Au sein de l'aire du plan, seule la clinique dispose d'un plan de mobilité. L'athénée n'a pas de plan de mobilité.

6 Sol et nappe phréatique

6.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone étudiée pour le volet « Sol » correspond au moins à l'aire du plan. Les effets tels que la modification de la structure, la modification du profil et l'érosion sont plutôt localisés. Ici, la zone étudiée se situera dans les limites de l'aire du plan.

6.2 Situation existante

6.2.1 Méthodologie

La situation actuelle du sol de la zone étudiée sera décrite sur la base des cartes existantes et des sources de données disponibles. Les sources suivantes seront notamment consultées :

- Carte du sol 102W
- Carte géologique 31-39 Bruxelles-Nivelles
- Données forages (dov.vlaanderen.be)

6.2.2 Description

6.2.2.1 Structure géologique

La structure est décrite à l'aide de la nouvelle carte géologique de Belgique et des données disponibles dans la banque de données Sous-sols de Flandre. Pour la zone étudiée, 2 forages sont disponibles. Il en ressort que l'épaisseur de la couche quaternaire varie entre 4,8 m et 8 m (du nord au sud) et se compose d'un sol argileux. Sous la couche quaternaire se trouvent les formations tertiaires. La couche tertiaire supérieure se compose soit de formation de Bruxelles (Br) soit de formation de Lede (Ld).

C'est également ce que l'on peut déduire de la carte géologique. La zone à l'est de la Senne se caractérise par la présence de Sables de Bruxelles. Au-dessus des Sables de Bruxelles, l'on trouve successivement dans les zones situées plus haut les formations de Lede, Maldegem et Sint-Huibrechts-Hern. Dans l'aire du plan figurent, sous la couche quaternaire, aussi bien la Formation de Bruxelles que la Formation de Lede. Les Formations de Maldegem et Sint-Huibrechts-Hern sont présentes dans les zones situées plus haut et plus à l'est.

Le tableau ci-dessous illustre les caractéristiques des formations tertiaires sous-jacentes dans l'aire du plan, jusqu'à environ 40 m de profondeur.

Tableau 9. Caractéristiques des formations tertiaires dans l'aire du plan

Chronostratigraphie et lithostratigraphie	Lithologie	Épaisseur (m)	Caractéristiques hydrogéologiques
ÉOCÈNE MOYEN			
<i>Formation de Lede Ld</i>			
Formation de Lede	Sable gris fin, calcaire et légèrement glauconifère. Le sable est caractérisé par quelques bancs de pierre calcaire et, si elle n'est pas rejetée, par la présence de <i>Nummulites variolarius</i> . A mesure qu'on approche de la base, l'on observe de temps à autre des zones plus brutes avec, à la base, une couche de gravillons avec éléments retravaillés.	Maximum 12 m	Perméable
<i>Formation de Bruxelles Br</i>			
Formation de Bruxelles	Dépôt hétérogène de sables allant du sable fin très légèrement glauconifère aux sables quartzeux bruts. Caractérisé par l'apparition de bancs durs (bancs calcaires sableux - bancs de grès calcaire, parfois pétrifié) et/ou de noyaux de grès fistuleux indépendant avec des formes très atypiques. Dans le cas de sable calcaire, l'apparition de <i>Nummulites laevigatus</i> est caractéristique. L'épaisseur varie sensiblement en raison de la structure à rainures.	Peut atteindre plus de 70 mètres dans les tranchées	Perméable
ÉOCÈNE INFÉRIEUR			
<i>Formation de Kortrijk Ko</i>			
Membre de Moen (Mo)	Dépôt hétérogène de sable allant du sable silteux au sable argileux légèrement glauconifère, avec quelques zones argileuses. Contient souvent du nummulite.	En moyenne 35 m	Imperméable
Membre de Saint-Maur (Sm)	Argile finement silteuse avec quelques fines intercalations d'argile grossièrement silteuse ou de silt argileux extrêmement fin.	En moyenne 30 m	Imperméable
<i>Formation de Hannut (Paléocène supérieur)</i>			
Membre de Grandglise	Sable fin glauconifère avec fines intercalations argileuses.	En moyenne 8 m	Localement perméable
Membre de Lincent	Argile gris-vert (légèrement) sableux avec localement éléments pétrifiés et, à la base, silex vert foncé.	Localement (nord) jusqu'à 20 m d'épaisseur	Perméable

6.2.2.2 Caractéristiques pédologiques et topographie

La description de la condition pédologique est basée sur la carte des sols¹⁵. La carte des sols indique que l'aire du plan est intégralement construite. L'environnement et les cartes géolo-

¹⁵ Carte topographique Uccle – 102W

giques permettent d'en déduire que la couche quaternaire est composée principalement de sols argileux. L'aire du plan fait partie du paysage argileux brabançon et présente un relief allant de vallonné à fortement vallonné. L'aire du plan proprement dite varie d'environ 95 m TAW au sud à 60 m TAW au nord-est.

6.2.2.3 *Hydrogéologie*

Le drainage de la zone est déterminé par la profondeur de la nappe phréatique, la perméabilité de la surface, la nature du sous-sol et le relief. Sur les plateaux et les plans inclinés, la nappe phréatique permanente se trouve à une profondeur importante et la circulation des eaux souterraines dépend principalement de la perméabilité de la surface. L'aire du plan se compose de sols argileux et est correctement drainée en raison de la perméabilité du sous-sol (sable bruxellois et lédien). Les Sables de Lede reposent souvent sur les Sables de Bruxelles et forment ainsi une couche aqueuse unique importante appelée le 'Lédo-bruxellois'. Juste au-dessus de l'argile d'Ypres, dont fait partie la Formation de Kortrijk, apparaissent les couches aquifères. L'eau de pluie qui entre en contact avec les surfaces non minéralisées s'infiltrera dans le sol et sera partiellement évacuée via la surface. Les sols vallonnés présentent donc des niveaux d'eau souterraine plus élevés. Le régime des eaux souterraines est décrit en détail par leur classe de drainage. Étant donné que l'aire du plan est décrite comme étant construite, il est néanmoins difficile de retrouver la classe de drainage. Compte tenu de la composition du sol, l'on peut s'attendre à ce qu'il s'agisse de sols secs à humides. Il se peut que l'on trouve des sols plus mouillés dans les zones vallonnées.

En raison de l'épaisseur de la couche aquifère, de la profondeur de la première couche perméable, du degré d'inclinaison et de la perméabilité de la couche quaternaire, aucun niveau d'eaux souterraines élevé n'est attendu dans l'aire du plan. Au vu du type de végétation, il semble également que la zone ne présente pas un niveau d'eaux souterraines élevé. Dans la zone, aucune végétation dépendante des eaux souterraines n'a été observée.

La perméabilité du sol est un facteur déterminant de l'éventuelle infiltration. L'infiltration vers la nappe phréatique est importante car elle a pour effet de réduire le ruissellement en surface et, partant, les risques d'inondation. En outre, l'infiltration favorise l'apport en eaux souterraines et permet ainsi d'éviter l'assèchement des couches aquifères. En raison du sol argileux, l'infiltration est possible dans une mesure limitée. L'emménagement des eaux en excès combiné à l'infiltration fait partie des possibilités.

6.2.2.4 *Utilisation du sol*

L'aire du plan est construite d'habitations, principalement à ses abords. L'intérieur de l'îlot comprend différents bâtiments exerçant des fonctions diverses (voir également le Chapitre 0) ainsi que différents espaces ouverts.

L'aire du plan est partiellement minéralisée mais qu'une partie non négligeable de l'aire du plan se compose de surfaces non minéralisées. À hauteur des parties minéralisées, il n'y a aucune possibilité d'infiltration de l'eau de pluie dans le sol.

Les surfaces minéralisées sont :

- Habitations
- Bâtiments
- Parking et voirie à hauteur de l'ancienne clinique 'Les deux Alice' et de la crèche 'le Blanc Lapin'
- Parking et voirie à hauteur du CERVA
- Parking, voirie et cour intérieure à hauteur de l'athénée (partiellement en matériau (semi)-perméable

La perméabilité est calculée comme suit: surface minéralisée / surface totale. Pour l'aire du plan, la perméabilité est d'environ 30 %.

Le parking à l'arrière de l'ancienne clinique est partiellement perméable, de même que les zones piétonnes aux alentours de l'école d'infirmières, de la maison de repos l'Olivier et de la maison des sœurs. Le parking à hauteur de la maison de repos l'Olivier possède un revêtement perméable. À hauteur de ces surfaces, l'eau de pluie s'infiltrera partiellement. Vu le sous-sol (sols argileux et couche tertiaire perméable), la zone pourra être considérée comme sensible à l'infiltration, et il pourra donc y avoir une infiltration à ces endroits.

6.3 Conclusion

Dans toute l'aire du plan, le sol n'est que partiellement minéralisé (30 %). La nature du sous-sol joue donc un rôle important dans les possibilités d'infiltration de l'eau de pluie. Vu le sous-sol argileux, l'infiltration ne sera possible que dans une mesure limitée. L'emmagasinement des eaux en excès combiné à l'infiltration fait partie des possibilités.

6.4 Contextes juridique et politique existants

6.4.1 Loi sur la protection des eaux souterraines - 26 mars 1971

Cette loi permet au Roi de prendre des mesures pour protéger les eaux souterraines en vue de leur utilisation à des fins alimentaires et domestiques. Cette loi pose que le permis d'environnement tient lieu d'autorisation, lorsque celle-ci est requise, pour le rejet direct ou indirect de substances provenant d'une installation.

6.4.2 Ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués - 5 mars 2009

Cette ordonnance vise à prévenir l'apparition de toute forme de pollution du sol, à identifier les sources potentielles de pollution, à régir les études du sol pour déterminer l'existence d'une forme de pollution ainsi qu'à fixer les modalités relatives à l'assainissement ou à la gestion des sols pollués, et ce afin de faire disparaître, de contrôler, d'endiguer ou de limiter les effets de la pollution des sols.

7 Eaux résiduelles et eau de pluie

7.1 Situation existante

7.1.1 Cours d'eau

La RBC fait partie du bassin hydrographique de la Senne, à l'exception de la partie méridionale de la Forêt de Soignes, qui fait partie du bassin de la Dyle. La vallée de la Senne est asymétrique, d'orientation sud-ouest - nord-est, et présente une inclinaison ouest moins escarpée que l'orientation est. La vallée de la Senne peut atteindre 1500 m de large, les vallées des affluents sont relativement étroites. Les vallées du Geleytsbeek et de l'Ukkelbeek sont orientées est-ouest et sont situées sur la rive droite de la Senne. L'Ukkelbeek coule au nord de l'aire du plan, le Geleytsbeek au sud. La Senne est, pour sa majeure partie, couverte au sein de la RBC, le Geleytsbeek et l'Ukkelbeek traversent la partie boisée d'Uccle pour disparaître ensuite en aval dans des collecteurs.

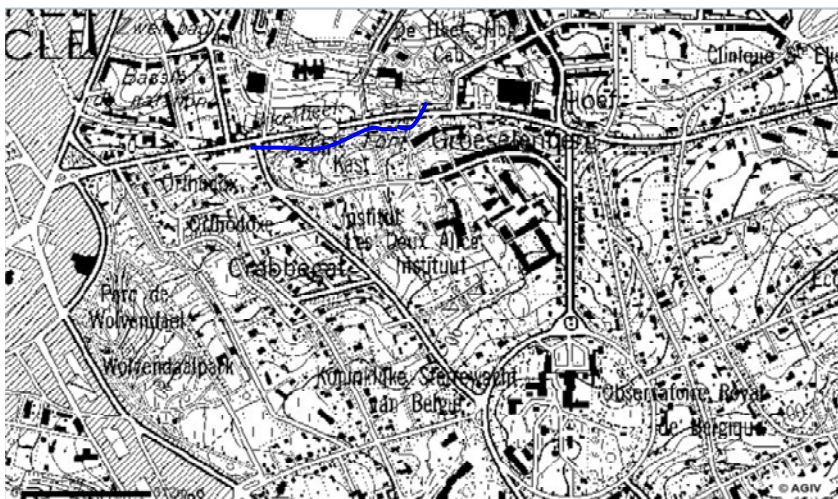


Ukkelbeek à hauteur du domaine seigneurial Paridaens

L'Ukkelbeek est situé au nord de l'aire du plan, à hauteur de la partie septentrionale du domaine seigneurial Paridaens. À hauteur du domaine seigneurial Paridaens, l'Ukkelbeek présente une structure naturelle. Aucun cours d'eau ne traverse l'aire du plan. En raison de l'inclinaison du terrain, l'eau de pluie arrive dans l'Ukkelbeek et est ensuite emportée vers la Senne.

Le relief dans la région qui entoure l'aire du plan est vallonné, avec à certains endroits des collines escarpées. Si l'eau de pluie ne peut pas s'infiltrer, elle sera rapidement évacuée vers le cours d'eau. En raison du caractère urbain (nombreuses surfaces minéralisées), le risque d'inondations augmente. La RBC a déjà été victime d'inondations en cas de fortes averses, principalement dans les vallées de la Senne, du Molenbeek-Pontbeek, du Geleytsbeek, de la Woluwe et du Maalbeek.

Figure 16 : indication de l'Ukkelbeek



AGIV

Le pourcentage de surfaces imperméables varie selon la commune. A Uccle, la part de surfaces non pénétrables est de 32 %¹⁶ (à titre de comparaison : à Saint-Gilles, ce pourcentage est de 85 %).

7.1.2 Égouts

L'Intercommunale bruxelloise de distribution d'eau est chargée de la récolte et du contrôle des eaux résiduelles et de l'eau de pluie. Depuis toujours, l'eau de pluie comme les eaux résiduelles sont évacuées via le réseau d'égouts. De nombreux tronçons de ce réseau sont dans un état obsolète. Les habitations et bâtiments situés le long de l'avenue des Statuaires, de la rue Groeselenberg, de l'avenue Houzeau et de l'avenue Circulaire sont raccordés au réseau d'égouts. Il n'y a aucun système d'égouts distinct présent.

7.1.3 Plan pluie

Un plan régional de lutte contre les inondations (le « Plan Pluie ») a été élaboré par la Région de Bruxelles-Capitale. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Lutter contre les conséquences de l'imperméabilisation
- Restaurer le réseau d'égouttage
- Actions en rapport avec la disparition des zones naturelles de débordement et la prévention de la construction dans les zones à risque

Dans ce cadre, une étude est en cours en vue d'aménager dans les vallées de l'Ukkelbeek et le Geleleysbeek 3 à 4 bassins d'orage d'une capacité totale d'environ 12.000 m³. Un premier bassin d'une capacité de 4.000 m³ serait aménagé sous la place Saint-Job. Un bassin tampon supplémentaire est également prévu sous l'avenue De Fré et sous l'avenue Brugmann (bassins ou conduites surdimensionnées). L'emplacement d'un éventuel quatrième bassin n'a pas encore été déterminé.

7.2 Conclusion

L'eau de l'aire du plan s'écoule vers l'Ukkelbeek au nord de la zone. L'Ukkelbeek se jette à son tour dans la Senne. Des études sont en cours en vue de l'aménagement de bassins d'orage dans la vallée de l'Ukkelbeek et Geleleysbeek.

¹⁶ Source : Plan pluie 2008-2011

7.3 Contextes juridique et politique existants

7.3.1 Plan Pluie 2008-2011 de la Région de Bruxelles-Capitale

Les causes d'inondations identifiées sont les suivantes :

- Le régime pluviométrique et son éventuelle évolution défavorable
- Une imperméabilisation accrue des sols
- Un réseau d'égouttage inadapté et vétuste (« maillage gris »)
- La disparition des zones naturelles de débordement (« maillage bleu »)

C'est pourquoi le Plan pluie fixe certains objectifs :

- Limiter l'imperméabilisation des sols et lutter contre ses conséquences
- Restaurer le « maillage gris »
- Poursuivre la restauration et la gestion du « maillage bleu »

7.3.2 Loi sur la protection des eaux de surface contre la pollution – 26 mars 1971

La loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution interdit

- de jeter ou de déposer des objets ou matières dans les eaux de surface,
- d'y laisser couler des liquides pollués ou polluants,
- d'y déposer des gaz,

Cette interdiction ne s'applique pas aux déversements d'eaux usées autorisés, dans le cadre d'un permis d'environnement, par exemple. Est également interdit le dépôt de matières solides ou liquides à un endroit d'ou elles peuvent être entraînées par un phénomène naturel dans les dites eaux.

7.3.3 Le Plan de gestion de l'eau¹⁷

Le Plan de gestion de l'eau (PGE) se veut une réponse intégrée et globale à l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau. Il se veut également une contribution active à la planification internationale à mettre en œuvre à l'échelle du district de l'Escaut, dont fait partie la Région de Bruxelles-Capitale (le PGE bruxellois découle de la Directive-cadre Eau de l'Union européenne).

Le Plan s'accompagne donc d'un Programme de Mesures (PrM), autrement dit d'actions concrètes privilégiées qui seront mises en œuvre grâce à divers leviers (ordonnance, subsides, information, investissements publics, ...) coordonnés entre eux.

Le 15 janvier 2009, le Gouvernement a ratifié le contenu du futur PGE régional, qui serait achevé fin 2009.

Le Gouvernement bruxellois devait mettre à exécution les trois volets suivants en vue de l'élaboration d'un PGE :

- calendrier et programme de travail : le calendrier lie le Gouvernement, l'IBGE et les autres acteurs du secteur. Le calendrier mentionne toutes les étapes de l'élaboration du Plan de gestion de l'eau ainsi que le Programme de mesures y afférent.
- une liste des administrations régionales ou communales, intercommunales ou autres organismes régionaux d'utilité publique ainsi que des personnes morales exerçant leurs activités dans le domaine de la gestion du cycle de l'eau,
- un résumé des principales questions en matière de politique de gestion de l'eau dans le district inondable international de l'Escaut.

¹⁷ Source : <http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Home.aspx?langtype=2060> (IBGE – Environnement Bruxelles)

L'objectif du PGE bruxellois consiste à minimiser l'impact des pressions humaines, et ce dans un cadre économiquement et socialement acceptables. Le PGE définit 8 axes qui traitent de questions importantes devant faire l'objet d'une approche prioritaire. Ces questions forment le cadre politique du PGE, en quelque sorte la table des matières du plan.

Les huit axes du PGE bruxellois sont :

- Agir sur les polluants pour atteindre les objectifs de qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des zones protégées (obligation de l'Union européenne) ;
- Restaurer quantitativement le réseau hydrographique et hydrogéologique ;
- Appliquer le principe de récupération du coût des services liés à l'eau ;
- Promouvoir l'utilisation durable de l'eau ;
- Mener une politique active de prévention des inondations pluviales ;
- Réintégrer l'eau dans le cadre de vie des habitants ;
- Promouvoir la production d'énergie à partir de l'eau (hydrothermie, ...) tout en protégeant la ressource naturelle ;
- Contribuer à l'établissement et à la mise en œuvre d'une politique européenne et internationale de l'eau.

Pour chacune de ces questions, des objectifs stratégiques ont été identifiés, qui imposent des actions concrètes. Il s'agit autrement dit des fameux objectifs opérationnels qui seront décrits dans le Programme de mesures (en cours d'exécution).

8 Faune et flore

8.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone étudiée est délimitée comme étant l'ensemble de la zone dans laquelle peuvent se produire les effets de la mise en œuvre du plan. L'analyse des effets portera essentiellement sur l'aire du plan proprement dite, mais nous nous pencherons également sur l'influence potentielle sur les principales structures écologiques en dehors de l'aire du plan.

8.2 Situation existante

8.2.1 Méthodologie

La structure naturelle, la faune et la flore existantes dans la zone étudiée seront décrites sur la base - entre autres - des sources suivantes :

- Carte d'évaluation biologique (CEB) (carte géologique 31-39) (INBO et IBGE)
- Carte d'évaluation biologique (AGIV)
- Délimitation du réseau natura-2000
- Maillages vert et bleu (IBGE)
- Visite sur place

Dans un premier temps, nous décrivons les environs de l'aire du plan. Nous aborderons également les principales structures écologiques en dehors de l'aire du plan. Nous nous pencherons ensuite sur les caractéristiques de l'aire du plan proprement dite.

8.2.2 Description des environs de l'aire du plan

Voir carte 0.20

La carte d'évaluation biologique décrit la Région de Bruxelles-Capitale comme une entité distincte. Il s'agit d'une délimitation non pas (bio)géographique mais administrative, non seulement en raison du caractère urbanisé spécifique mais aussi des propriétés, caractéristiques et menaces spécifiques. Les écodistricts de la Région flamande étudiés passent bien entendu à travers la Région bruxelloise.

Un élément pertinent de l'aire du plan et de ses environs est l'écodistrict de la vallée de la Senne et le Pays des Collines du Brabant, également appelé paysage argileux du Brabant, dont font partie la Forêt de Soignes et le bois de Hal.

La partie centrale de la RBC est fortement urbanisée à ses abords, dont Uccle fait partie, où différents espaces verts aux valeurs naturelles importantes sont présents. Cette situation est également due à l'influence actuelle et disparue de la Forêt de Soignes. On trouve des jardins contenant de nombreux restes de forêts ainsi que de grands domaines boisés et parcs seigneuriaux. Uccle, notamment, comprend de grandes propriétés présentant encore des traces caractéristiques de l'ancienne forêt. Les parcs de cette partie de la ville sont, eux aussi, souvent fortement boisés.

A environ 500 m à l'ouest de l'aire du plan se trouve le parc du Wolvendael. Entre la rue Groeselenberg et l'avenue De Fré se situe le domaine seigneurial Paridaens. La carte d'évaluation biologique attribue une valeur élevée à ce domaine. Sur le plan biologique, les abords de la zone sont extrêmement riches. Des observations sur le terrain attestent de la présence sur les berges de hêtraies, qui confèrent à la zone une valeur biologique considérable. L'Ukkelbeek est situé au nord du domaine seigneurial Paridaens.

Le domaine de l'IRM est lui aussi inclus dans la CEB. On y trouve un nombre important d'arbres à haute tige repris dans l'inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale.

8.2.3 Description de l'aire du plan

Voir cartes 0.20 et 0.21

Le long de l'avenue Houzeau, de l'avenue des Statuaires et de l'avenue Circulaire, on trouve respectivement des tilleuls, des platanes et des tilleuls.

L'aire du plan présente un caractère vert. Le centre et le sud de la zone comptent différents espaces verts, et de nombreux arbres sont présents, surtout dans la partie nord de la zone. L'ensemble de la zone comprend des arbres de haute tige. Il s'agit essentiellement d'arbres feuillus, tant indigènes qu'exotiques (hêtres, chênes rouvres, érables faux platanes, tilleuls, acacias, châtaigniers sauvages, sorbiers, ginkgo, ...). On y trouve également des pins sylvestres, des cèdres bleus, ...

Figure 17 : surfaces vertes à l'intérieur de l'aire du plan



Google

Au sud de l'aire du plan, à hauteur de l'avenue Circulaire, il subsiste une parcelle boisée non construite, qualifié sur la carte d'évaluation biologique de l'AGIV comme étant un « complexe d'éléments d'une valeur biologique moins importante et très importante ». Cet inventaire a été établi en 1998 et doit être complété par les informations observées lors d'une visite sur place

récente. Au cours de cette visite sur place, il a été constaté qu'il s'agissait d'un jeune bois d'arbres feuillus et qu'il n'y avait que peu de sous-bois. L'évaluation biologique est donc principalement applicable aux hautes futaies et moins à l'ensemble du terrain (sol, sous-bois). La présence de ronces et de sureau a également été observée, ce qui donnera lieu à une prolifération d'herbes sur le sol. Nous y avons également observé les plantations suivantes : châtaignier sauvage, hêtre, érable plane, bouleau, acacia, if, sureau noir, frêne, houx, sorbier, sureau, ...

Une attitude conservatrice vis-à-vis de ce jeune bois d'arbres feuillus n'est pas souhaitable. Afin de favoriser les qualités biologiques, un entretien s'impose (cf. ronces). En revanche, nous pouvons affirmer qu'une plus grande unité avec les futaies présente une valeur biologique et peut jouer un rôle dans le maillage vert ainsi que pour la faune. La liaison et la relation avec les fragments de verdure avoisinants tels que le parc du Wolvendael et le parc seigneurial Paridaens ont également une importance pour la valeur biologique de l'ensemble.

Au centre de l'aire du plan se trouvent plusieurs arbres fruitiers (cerisiers, pommiers, poiriers). Ces arbres sont principalement présents à l'est de la maison de repos et à l'ouest de l'athénée et sont probablement les vestiges d'un ancien verger. Le verger présente un intérêt paysager dans l'îlot mais sa vue est aujourd'hui cachée par un mur en briques et il n'est plus utilisé que par les sœurs.

Par ailleurs, quelques espaces verts plus petits au sein de l'îlot peuvent être mentionnés comme des zones vertes/construites intéressantes sur le plan paysager en raison de leur emplacement inattendu. D'une part, il y a les bâtiments particuliers situés à l'entrée du site (rue Groeselenberg et avenue des Statuaires, cf. également le paragraphe 2.2.7.3), avec leurs grands jardins qui exercent une fonction structurelle dans l'îlot (ils indiquent les accès). D'un autre côté, le jardin de l'institut CERVA peut également être considéré comme un élément de valeur. Il constitue un espace vert au centre d'une zone à forte densité de construction.

Plusieurs arbres situés à hauteur du parking de l'ancienne clinique 'Les deux Alice' ont été inclus dans l'inventaire scientifique¹⁸. Il s'agit de 5 ailantes glanduleux, d'un cèdre bleu et d'un marronnier blanc.



Domaine Paridaens à hauteur de la rue Groeselenberg



Entrée drève domaine Paridaens à hauteur de la rue Groeselenberg

¹⁸ Région de Bruxelles-Capitale : inventaire des arbres remarquables.



Verger d'arbres fruitiers à haute tige à l'est de la maison de repos



Verger d'arbres fruitiers à haute tige à l'ouest de l'athénée



Mélange d'arbres feuillus au sud de l'aire du plan



Platanes à hauteur du parking 'Les deux Alice'



Ailantes glanduleux et cèdre bleu, inclus dans l'inventaire scientifique

À hauteur de l'entrée de l'ancienne clinique Les deux Alice, l'on retrouve deux alignements d'arbres en demi-cercle. Nous observons 2 couronnes :

- une couronne intérieure plus petite, restée intacte
- une couronne extérieure, qui n'est plus complète. Il manque différents arbres, de sorte que le demi-cercle n'est plus complet, probablement en conséquence de l'aménagement des parkings.

Nous pouvons supposer que la conservation de la couronne intérieure est probablement une référence au passé et à l'histoire du site.

8.3 Contextes juridique et politique existants

8.3.1 Natura 2000

Figure 18 : Délimitation des sites Natura 2000 au sein de la RBC



www.lbgebim.be

2.375 ha (= 14 % du territoire) ont été indiqués comme zone spéciale de protection - directive Habitat (ZSP-H) sur le territoire de la RBC. Trois zones ont été délimitées, à savoir :

- La Forêt de Soignes avec ses lisières et les domaines boisés avoisinants ainsi que la vallée de la Woluwe (2077 ha)
- Les zones boisées et ouvertes au sud de la Région bruxelloise (140 ha)
- Les zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la Région bruxelloise (117 ha)

L'aire du plan n'est pas située dans une ZSP. La ZSP la plus proche (site I) se situe à plus d'1 km à l'est.

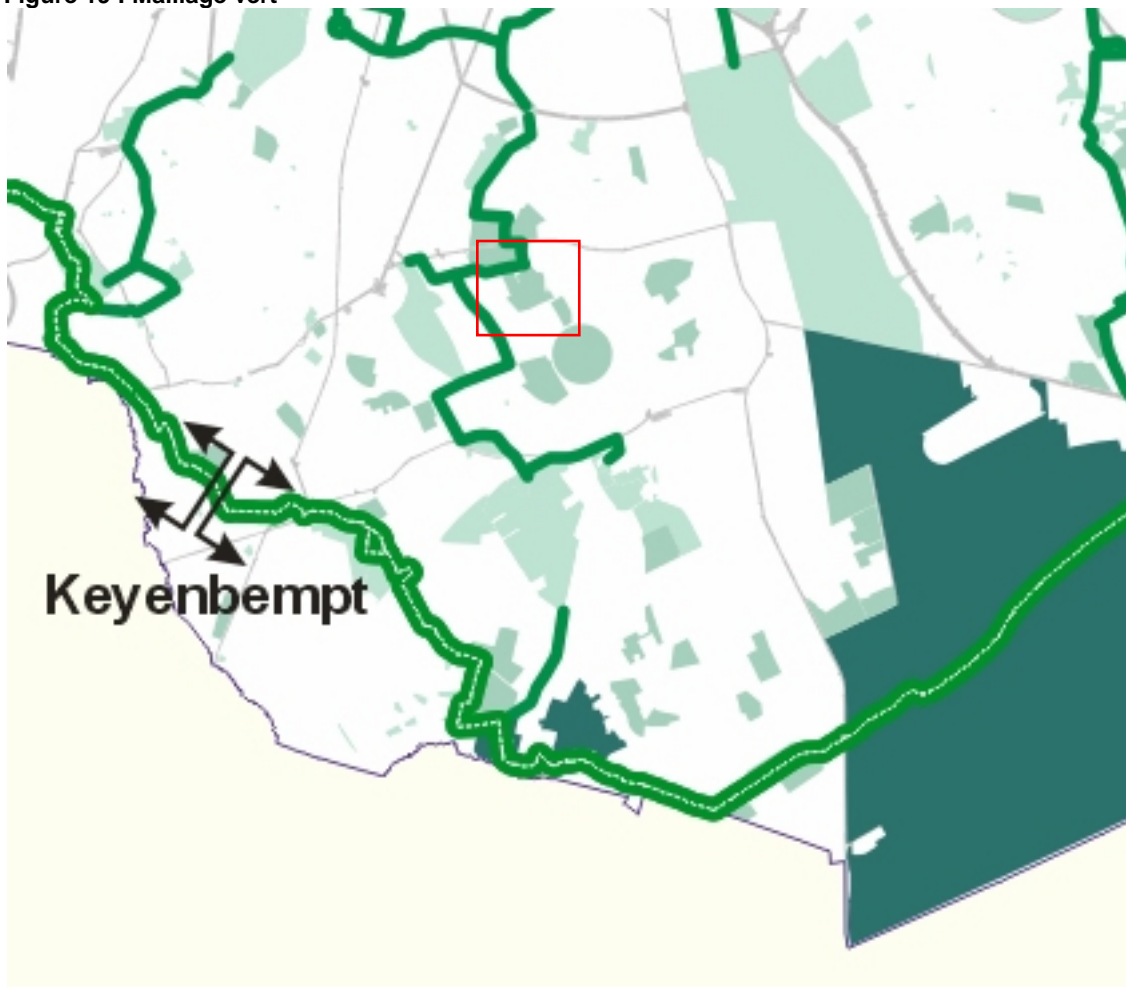
8.3.2 Maillages vert et bleu

L'IBGE a mis en place un maillage vert et un maillage bleu dans le but de créer davantage d'espaces verts, de les relier par des rues plantées et de faire revivre les cours d'eau. Un con-

cept et une planification à long terme ont été élaborés. Pour la périphérie, il s'agit de conserver le caractère résidentiel en accordant une attention particulière aux qualités paysagères.

Dans l'aire du plan, deux zones ont été indiquées : le bois situé au sud de l'avenue Circulaire ainsi qu'une zone plus vaste incluant probablement la site de la clinique, ses parkings, le site de l'école des sœurs et la maison de repos l'Olivier.

Figure 19 : Maillage vert



www.lbgebim.be

8.3.3 Protection des arbres

Comme nous l'avons déjà indiqué, plusieurs arbres sont repris dans l'inventaire scientifique. Cet inventaire est à la base du système de protection légale des arbres qui présentent une valeur patrimoniale importante.

Deux autres formes de protection sont possibles, à savoir l'inscription d'arbres dans la liste de sauvegarde¹⁹ ou dans le registre du patrimoine immobilier protégé²⁰.

Aucun des arbres mentionnés dans l'aire du plan n'est inclus dans la liste de sauvegarde ou dans le registre du patrimoine protégé.

¹⁹ <http://arbres-inventaire.irisnet.be/>

²⁰ <http://www.monument.irisnet.be/fr/patrimoine/intro.htm>

8.4 Conclusion

La description fournie de l'aire du plan et de ses environs évoque certains éléments qui démontrent que certaines parties de l'aire du plan présentent un potentiel en termes de développement biologique ainsi qu'en ce qui concerne la faune et la flore. Nous noterons tout particulièrement les arbres situés à l'entrée de l'ancienne clinique, le jardin protégé devant l'athénée, le verger (basé sur des cartes historiques, voir paragraphe 2.2.1 Éléments historiques) ainsi que le bois à hauteur de l'avenue Circulaire jusqu'aux éléments de verdure à conserver dans l'îlot.

9 Bruit et vibrations

9.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone étudiée se limite aux limites du PPAS et aux voiries attenantes.

9.2 Situation existante

Voir carte 0.22

9.2.1 Inventaire des principales sources de bruit

La principale source de bruit pour l'aire du plan est le trafic automobile le long des grands axes : avenue De Fré, avenue Houzeau, avenue Circulaire et Avenue des Statuaires. L'intérieur de l'îlot est relativement calme : 45-55 dB(A). Les axes les plus touchés par le trafic sont l'avenue Circulaire et l'avenue Houzeau.

L'IBGE a enregistré les dossiers et plaintes suivants :

1 dossier dans la rue Groeselenberg : le motif de la plainte est le bruit du portail du château.

Aucune plainte n'a été enregistrée dans l'avenue des Statuaires, l'avenue Houzeau et l'avenue Circulaire, ni dans un rayon de 100 m autour de cette zone.

9.3 Contextes juridique et politique existants

9.3.1 Prévention et lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain en région de Bruxelles-Capitale

Ce plan comprend la stratégie et les actions qui seront entreprises sur une période de plusieurs années en vue de respecter l'ordonnance-cadre. Ce plan est impératif pour toutes les entités administratives dépendantes de la Région.

Le plan 2008-2013 a été approuvé par le Gouvernement bruxellois en date du 2 avril 2009. Il doit faire l'objet d'une évaluation par l'IBGE au moins tous les cinq ans, de façon à ce que les conséquences négatives de l'exécution du plan puissent être identifiées en temps opportun.

Le plan est axé sur 10 grands principes :

- Un cadre de référence de plus en plus précis : définir des indicateurs et des zones calmes, réaliser la cartographie du bruit ainsi que différents cadastres.
- Une gestion adaptée et coordonnée des plaintes : mettre notamment en place un service de médiation et favoriser davantage l'implication des citoyens dans les projets globaux d'urbanisme ou d'infrastructure, etc.
- Un territoire préservé : notamment prendre en compte le bruit dans l'élaboration des plans et permis d'urbanisme.
- Une circulation routière modérée : notamment promouvoir une politique de moindre bruit dans les projets de réaménagement et les plans de mobilité.

- Des transports en commun plus silencieux : maintenir une politique de gestion relative au bruit et aux vibrations des transports publics et des trains.
- Un trafic aérien sous surveillance.
- Des sources ponctuelles mieux ciblées : notamment réglementer le bruit des chantiers et renforcer le contrôle des HVAC.
- Une responsabilité individuelle accrue : informer et sensibiliser le grand public.
- La promotion des nouvelles technologies : fournir des informations sur les matériaux durables de protection acoustique, encourager l'utilisation de nouvelles technologies pour les transports publics.
- Des outils pour isoler les bâtiments.

9.3.2 Ordonnance relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain – 17 juillet 1997

Cette ordonnance a pour objectif

- d'éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles, y compris la gêne, de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette ordonnance s'applique plus particulièrement au bruit dans l'environnement auquel sont exposés les êtres humains dans les espaces bâtis, les parcs publics ou d'autres lieux calmes d'une agglomération, les zones calmes en rase campagne, à proximité des écoles, aux abords des hôpitaux ainsi que d'autres bâtiments et zones sensibles au bruit.
- la protection des occupants des immeubles occupés contre les nuisances sonores.

En tenant compte des possibilités techniques et de l'évolution technologique et de l'impact économique de la mesure, le Gouvernement veillera par priorité :

- à la réduction à la source des bruits et vibrations ;
- à la mise en place de protections acoustiques adéquates limitant l'émission des bruits et vibrations ;
- à l'isolation contre les bruits et vibrations des immeubles occupés à protéger, et à l'indemnisation des personnes lésées.

10 Microclimat

10.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone étudiée se limite à l'aire du plan.

10.2 Situation existante

Voir cartes 0.23 – 0.27

L'ensoleillement de la zone a été évalué sur la base d'un modèle en 3D de l'aire du plan. Cette évaluation a eu lieu les 2 jours de l'année durant lesquels le soleil est situé juste au-dessus de l'équateur.

10.2.1 Estimation qualitative des effets aérodynamiques dans le domaine public

Deux visites de l'aire du plan n'ont révélé aucun effet aérodynamique hors du commun.

11 Qualité de l'air

11.1 Délimitation de la zone étudiée

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de 11 postes de mesure en vue d'un contrôle permanent de la qualité de l'air. Un seul de ces postes se trouve dans le domaine de l'IRM à Uccle, non loin de l'aire du plan. La zone étudiée est donc élargie de façon à ce que ce poste de mesure puisse être pris en compte.

11.2 Méthodologie

Les informations ont été trouvées sur :

Environnement Bruxelles : www.ibgebim.be

Cellule interrégionale de l'environnement : www.irceline.be

11.3 Situation existante

11.3.1 Laboratoire de recherche en environnement (LRE) d'Environnement Bruxelles

Tous les réseaux de mesure chargés de surveiller la qualité de l'air ambiant sont exploités par le LRE. Environnement Bruxelles est le propriétaire de la majorité des stations de mesure.

Il existe 2 types de mesure et de résultats de mesure :

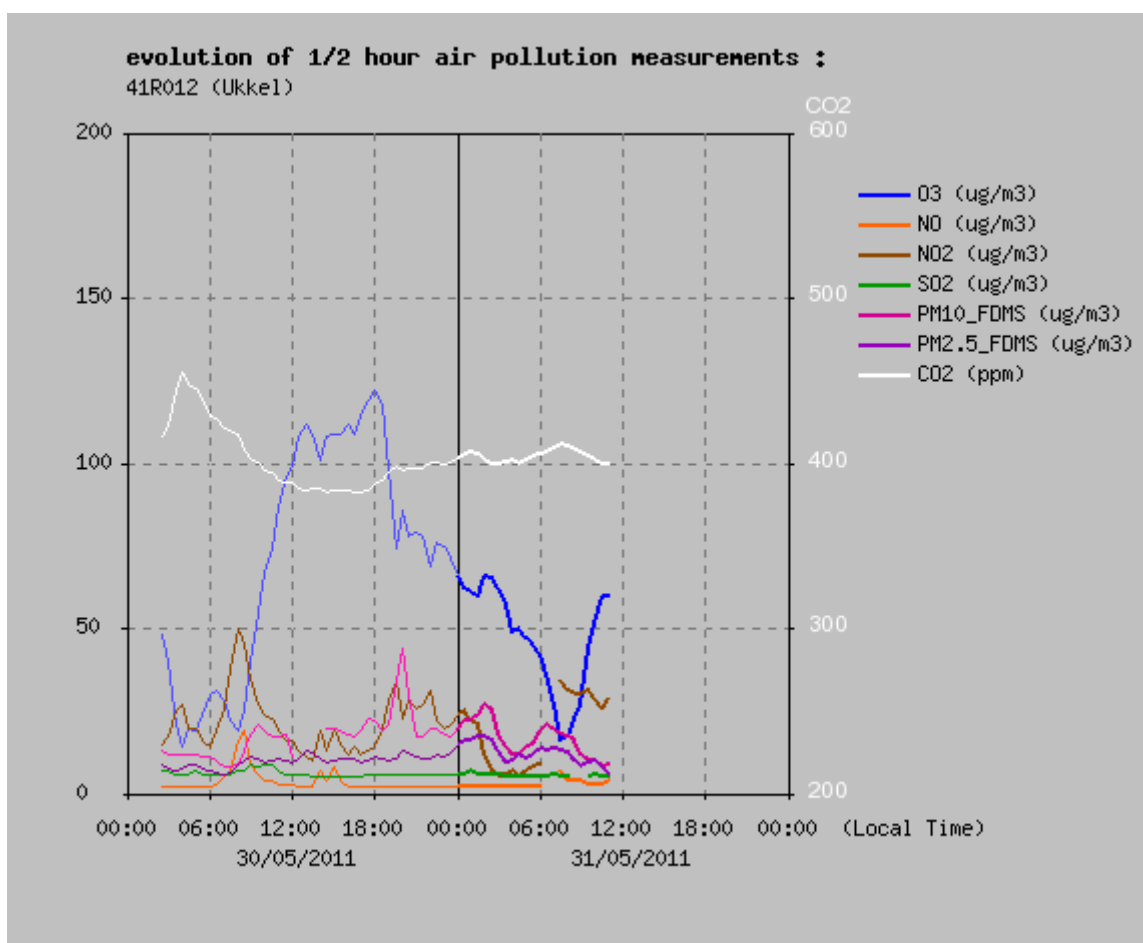
- Les réseaux téléométriques effectuent des mesures en temps réel et donnent une image continue de l'évolution de la qualité de l'air. Les postes de mesure envoient les mesures enregistrées en temps réel au LRE. Ce réseau permet de communiquer rapidement toutes les informations relatives à la qualité de l'air. Le système est basé sur des appareils qui mesurent en continu (plusieurs valeurs par minute) les concentrations des substances polluantes suivantes : dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂, NO_x), ozone (O₃), oxydes de carbone (CO et CO₂), fines particules (PM₁₀ et PM_{2,5}), mercure et BTX (benzène, toluène et xylène).
- Les autres réseaux de mesure utilisent des appareils qui captent des échantillons d'air. Ces échantillons sont enlevés périodiquement puis analysés en laboratoire. Ce système de mesure permet d'obtenir, après analyse, une valeur journalière de la concentration dans l'air de ces polluants. Il permet aussi de surveiller le respect des valeurs seuils fixées par la législation. Cette méthode mesure la présence des polluants suivants : composés organiques volatils (COV), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), poussière (fumée noire), métaux lourds, agents acidifiants (SO₂, NH₃, HF et HCl).

11.3.2 Description globale de la situation existante

Le site de l'IRM comprend une station de mesure faisant partie du réseau téléométrique. Cette station possède le code 41R012 et mesure les polluants suivants :

- ozone (O_3)
- monoxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO_2)
- dioxyde de soufre (SO_2)
- fines particules PM10 : fraction des particules dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 μm
- fines particules PM2.5 : fraction des particules dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 2,5 μm

Figure 20 : Exemple de mesure en temps réel des polluants par la station de mesure d'Uccle le 31 mai 2011



www.irceline.be

Le site mentionne également le nombre de jours durant lesquels la moyenne journalière de la concentration en PM10 était supérieure à 50 $\mu g/m^3$.

Depuis 2003, l'on observe une nette amélioration de la concentration en PM10, avec un creux en 2007, au moment où la valeur admissible a été dépassée.

Par ailleurs, nous trouvons également la moyenne annuelle de la concentration de NO_2 par station de mesure depuis 1995. La moyenne annuelle est la moyenne de toutes les concentrations horaires de NO_2 au cours d'une année civile (du 1/1 au 31/12 inclus). Selon la directive européenne 1999/30/CE, la moyenne annuelle de la concentration de NO_2 à partir du 01/01/2010 ne

peut être supérieure à 40 µg/m³. À Uccle, la concentration admissible de NO₂ n'a pas été dépassée depuis les mesures effectuées en 1995.

Enfin, le site comprend des informations détaillées sur le nombre de jours durant lesquels la concentration d'ozone moyenne sur 8 heures était supérieure à 120 µg/m³.

La directive européenne 2008/50/CE précise que, en vue de la protection de la santé humaine, le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures ne peut dépasser la valeur limite de 120 µg/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). À Uccle, les mesures restent toujours inférieures à cette valeur limite.

Dans l'ensemble, nous pouvons donc affirmer que la qualité de l'air à Uccle est acceptable pour la santé humaine. Il est en grande partie satisfait aux normes européennes en la matière.

11.4 Contextes juridique et politique existants

11.4.1 Plan national de lutte contre l'acidification et l'ozone troposphérique 2004-2007

Le « Plan national Ozone » est une initiative des ministres régionaux et fédéraux compétents en matière de pollution atmosphérique et d'environnement, prise dans le but d'harmoniser les politiques sur la question.

Le plan comprend des mesures structurelles visant à combattre *l'acidification et l'ozone troposphérique*. En outre, il contient une description des problématiques environnementales concernées ainsi que des stratégies et plans d'actions des trois régions et du fédéral pour la période 2004-2007.

11.4.2 Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique 2002-2010²¹

Ce plan est le résultat d'une collaboration entre les administrations chargées de l'environnement (Environnement Bruxelles - IBGE), des transports (Bruxelles Mobilité - AED), de l'aménagement du territoire (AATL) et des transports en commun (STIB). Il a été approuvé par le Gouvernement de la RBC en date du 13 novembre 2002.

La section « Air » du plan reprend toutes les obligations européennes et internationales auxquelles la Région doit se conformer en matière de gestion de la qualité de l'air ambiant et d'émissions de substances polluantes. Le plan comprend la stratégie, les priorités et les actions à entreprendre par la Région pour 2010.

Le plan est évolutif et fixe des objectifs tant sous forme de seuils d'émission (pour NO_x, COV, SO₂, CO₂ etc.) que de caractéristiques qualitatives de l'air ambiant et de l'air intérieur. Le plan constitue la première étape d'un plan pour la Santé et l'Environnement.

Il s'adresse à tous les acteurs qui interviennent dans la qualité de l'air ambiant et est impératif pour toutes les entités administratives dépendantes de la Région de Bruxelles-Capitale.

11.4.3 Le programme Bruxell'air

Ce programme est la concrétisation de principes du Plan Air-Climat liées à la circulation automobile. Il précise les actions structurelles prioritaires à renforcer et à faire aboutir pour lutter contre la pollution de l'air générée par la circulation automobile (régulation du stationnement, rationalisation des déplacements des entreprises, renforcement de l'offre de transport en commun, renouvellement du parc automobile). Bruxell'air définit également les principes de déclen-

²¹ Bron: <http://www.leefmilieubrussel.be>

chement d'actions ponctuelles d'urgence pour prévenir des pics de pollution hivernaux annoncés.

Le programme repose sur une coordination entre le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Mobilité. Tout comme le plan Air-Climat, le programme Bruxell'air a été préparé par l'IBGE en collaboration avec l'AED. La mise en œuvre des mesures Bruxell'Air implique des concertations avec une série d'institutions et d'opérateurs (les autorités communales, les zones de police, les administrations, les autres Régions, le niveau Fédéral, la STIB, ...).

12 Energie

12.1 Délimitation de la zone étudiée

12.2 Situation existante

Voir carte 0.28

La carte représente la thermographie aérienne des bâtiments de l'aire du plan et ses environs. Cette carte a été réalisée par Bruxelles Environnement. Sibelga est le gestionnaire de réseau pour l'électricité et le gaz naturel dans les 19 communes de la RBC. Elia est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité et assure la gestion du réseau à haute tension. Le gaz naturel est transporté par Fluxys via le réseau à haute tension.

12.3 Contextes juridique et politique existants

12.3.1 Documents réglementaires

12.3.1.1 *Le Règlement régional d'Urbanisme (RRU)*

Le Titre 5 relatif à l'isolation thermique des bâtiments est remplacé par l'Ordonnance du 7 juin 2007 relative à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments.

12.3.1.2 *Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement*

Cette ordonnance pose que toute décision doit prendre en compte les meilleures techniques connues afin de minimiser les besoins en énergies primaires.

12.3.1.3 *Ordonnance du 7 juin 2007 relative à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments*

Cette ordonnance transpose dans l'ordre juridique de la région de Bruxelles-Capitale la directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la performance énergétique des bâtiments.

Les objectifs de cette ordonnance sont les suivants :

- promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments compte tenu des conditions climatiques extérieures et des particularités locales, ainsi que des exigences en matière de climat intérieur et du rapport coût/efficacité
- améliorer le climat intérieur des bâtiments
- minimiser les besoins en énergies primaires
- réduire les émissions de CO₂
- déterminer une procédure de certification de la performance énergétique des bâtiments

Le Gouvernement a déterminé les exigences auxquelles les bâtiments et leurs installations techniques devaient répondre afin de satisfaire à la législation PEB. La performance énergétique calculée dépend de la valeur d'isolation, des caractéristiques techniques des installations, de l'implantation et de l'orientation du bâtiment par rapport à l'environnement, des effets des bâtiments avoisinants, de l'auto-alimentation en énergie ainsi que d'autres facteurs tels que le climat intérieur qui influencent la demande d'énergie.

13 Gestion des déchets

13.1 Délimitation de la zone étudiée

La zone étudiée se limite à l'aire du plan.

13.2 Situation existante

13.2.1.1 Tri des déchets

Depuis janvier 2010, tous les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale sont obligés de trier leurs déchets. À chaque type de déchets correspond une couleur de sac particulière :

Papier et carton	Sac jaune
Plastique, emballages métalliques, cartons de boissons (PMC)	Sac bleu
Déchets de jardin	Sac vert

Les déchets non triés doivent toujours être déposés dans un sac blanc.

Le tableau suivant fournit un aperçu du type de déchets pour chaque fonction présente dans l'aire du plan.

Tableau 10 : Types de déchets par fonction présente dans l'aire du plan

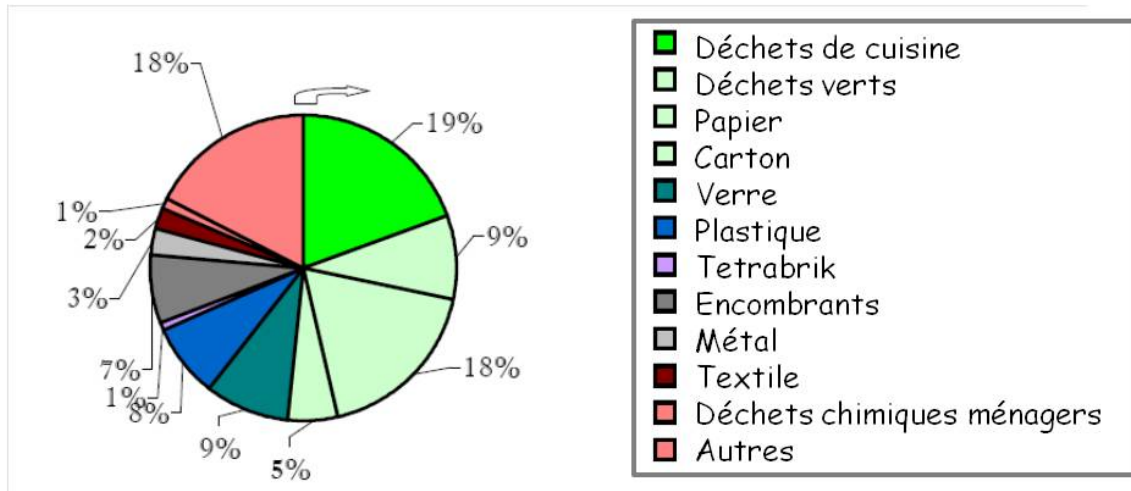
Institution	Type de déchets	Service d'enlèvement (fréquence : voir 14.2.1.2)
CERVA	Carton, PMC, ...	Bruxelles Propreté
	Déchets ménagers	Bruxelles Propreté
	Déchets de jardin	Parc à conteneurs Uccle
	Déchets chimiques	Stockés pendant 1 an sur le site (dans une déchetterie spécifique), enlevés par Indaver avant transformation
	Déchets médicaux et de laboratoire stérilisés en autoclave	Shanks Waste Solutions
École des sœurs	Piles, cartouches d'encre, ferraille ...	À trier et à déposer dans un point de collecte spécifique (ex : parc à conteneurs Uccle)
	Carton et papier	Bruxelles Propreté
Athénée royal	Déchets ménagers	Bruxelles Propreté
	Carton et papier	Bruxelles Propreté
Habitations	Déchets ménagers	Bruxelles Propreté
	Papier et carton, PMC	Bruxelles Propreté

13.2.1.2 Quantités de déchets par fonction

Habitations

Le Bruxellois produit en moyenne 360 kg de déchets par an, soit 1 kg par personne par jour, si l'on en croit une estimation des quantités totales enlevées chez l'habitant et déposées dans les parcs à conteneurs. La répartition des types de déchets est la suivante²² :

Figure 21 : Répartition des déchets ménagers (% du poids total)

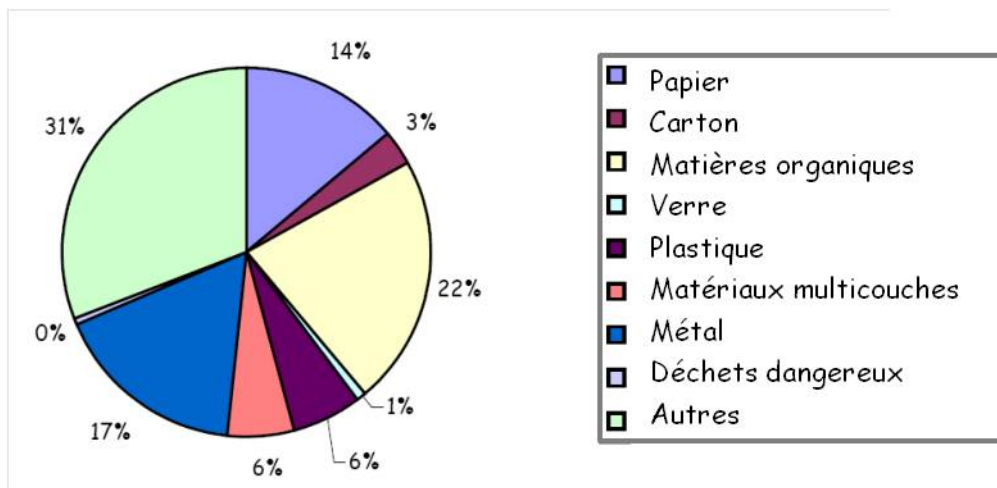


Environnement Bruxelles (IBGE)

Écoles

La quantité totale de déchets produite par les écoles de la RBC est estimée à quelque 10.000 tonnes/an. La composition des déchets dépend fortement du type d'établissement (âge, nombre d'élèves, présence ou absence d'une cuisine, etc.). Il n'existe donc pas de quantités moyennes pour les écoles. L'IBGE a néanmoins analysé le contenu des poubelles dans une vingtaine d'écoles. Cette analyse a mis au jour les chiffres suivants²³ :

Figure 22 : Répartition des déchets dans les écoles (% du poids)



Environnement Bruxelles (IBGE)

²² IBGE, fiche n°1 « Gisement et composition des déchets ménagers », novembre 2002

²³ IBGE, fiche 46 « Minimisation des déchets à l'école », novembre 2002

Nous constatons donc que le papier et le carton représentent 17 % de la quantité totale de déchets, et les emballages de boissons (plastique, matériau multicouches et métal) quelque 30 %.

13.2.1.3 Enlèvement collectif des déchets²⁴

L'agence Bruxelles Propreté propose à la population un service d'enlèvement collectif des déchets. Les fréquences pour l'aire du plan sont les suivantes :

Tableau 11 : Fréquence du service d'enlèvement par type de déchets

Rue	Type de déchets	Fréquence
Rue Groeselenberg	Déchets ménagers	2x /semaine
Avenue des Statuaires	Enlèvement sélectif	1x /semaine
Avenue Circulaire	Déchets de jardin	1x /semaine*
Avenue Houzeau	Déchets ménagers	2x /semaine
	Déchets de jardin	1x /semaine*

* Entre le printemps (premier dimanche d'avril) et l'automne (dernier dimanche de novembre), un enlèvement des déchets de jardin est organisé chaque dimanche. Le sac payant est obligatoire.

En dehors de cette période, ou si l'habitant ne souhaite pas acheter de sac vert, les déchets de jardin peuvent être amenés au parc à conteneurs d'Uccle.

Le parc à conteneurs est situé rue de Stalle 160, à 2,2km de l'aire du plan (à vol d'oiseau). Le parc à conteneurs est accessible gratuitement aux particuliers qui habitent Uccle (sur présentation d'une carte d'identité). En revanche, la quantité de déchets est limitée par passage (ex : max. 1m³ de déchets de jardin). Le parc à conteneurs est ouvert en semaine ainsi que le samedi matin²⁵.

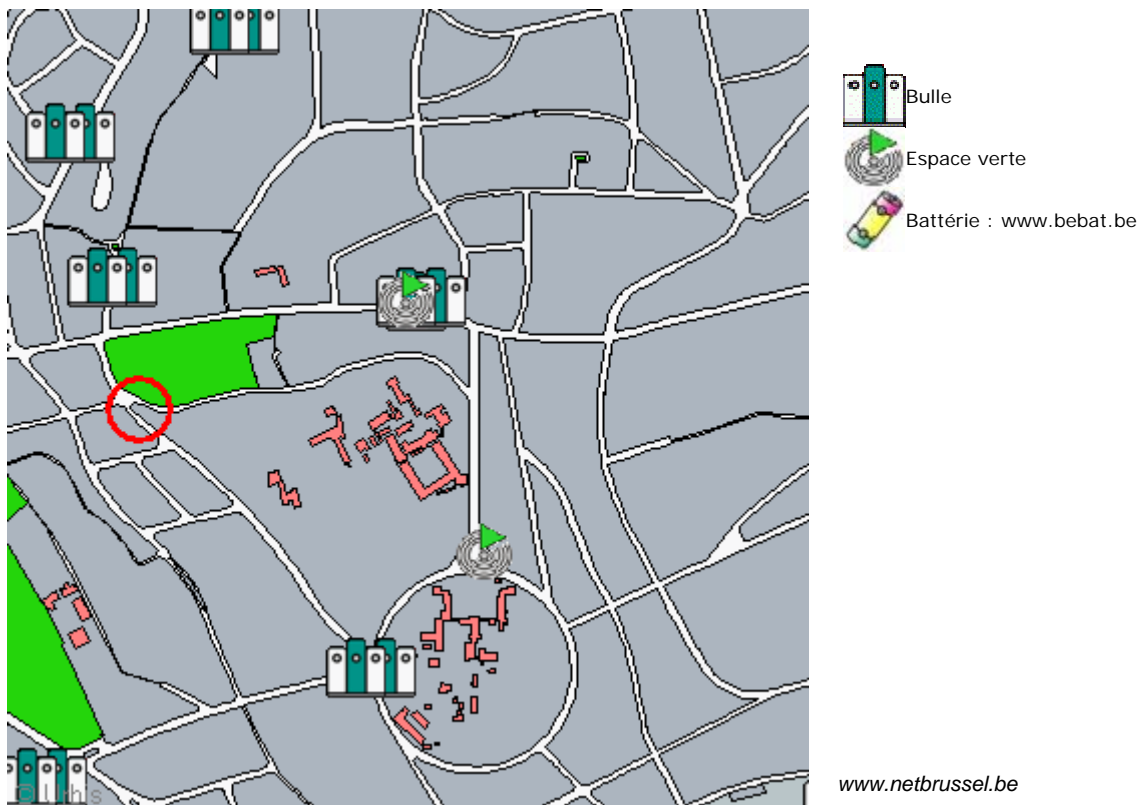
L'agence Bruxelles Propreté s'occupe également de l'enlèvement des déchets encombrants à domicile et sur rendez-vous. Chaque ménage peut faire enlever gratuitement 2m³ tous les 6 mois.

Des bulles à verre sont installées avenue De Fré à hauteur du shopping De Fré ainsi que sur l'avenue Circulaire à hauteur du croisement avec l'avenue des Statuaires.

²⁴ Source : <https://www.arp-gan.be/fr>

²⁵ Source : <http://www.uccle.be>

Figure 23 : Bulles à verre dans le quartier de l'aire du plan



13.3 Conclusion

En plus des types de déchets ménagers habituels, certaines fonctions spécifiques de l'aire du plan génèrent des déchets qui sont, eux aussi, spécifiques : c'est le cas de l'ancienne clinique et du CERVA. Les principales institutions quitteront l'aire du plan et ont donc moins de pertinence pour l'avenir. Elles n'ont un impact que sur la pollution du sol en conséquence de l'entreposage de déchets.

13.4 Contextes juridique et politique existants

13.4.1 Ordonnance relative à la prévention et à la gestion des déchets – 7 mars 1991

Cette ordonnance poursuit les objectifs suivants :

- Prévenir l'apparition de déchets et revaloriser les déchets existants
- Lutter contre les dépôts sauvages

13.4.2 Plan de prévention et de gestion des déchets 2010

Le Plan de prévention et de gestion des déchets (le *Plan déchets*) reprend tous les moyens et actions que la Région projette de mettre en œuvre pour réduire autant que possible la production de déchets et gérer les quantités de déchets produits d'une façon aussi « durable » que possible. La durée de validité du Plan déchets est dorénavant indéterminée, mais le Plan doit faire l'objet d'une évaluation après deux ans (au lieu de cinq auparavant). L'actuel Plan déchets a été élaboré sur la base du bilan du 3^e Plan déchets dressé en 2008. Il se concentre avant tout sur la continuité et le renforcement de toutes les actions entreprises. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, ce plan est, pour la première fois, accompagné d'un « rapport sur les incidences environnementales » devant permettre d'identifier et d'évaluer les conséquences significatives et probables de l'exécution du plan.

14 L'être humain

14.1 Délimitation de la zone étudiée

Pour ce domaine d'étude, nous nous concentrerons sur l'aire du plan proprement dite. Nous traiterons plus en détail d'endroits spécifiques de l'aire du plan si nécessaire. Les éléments situés en dehors de l'aire du plan seront inclus dans la mesure où ils sont en relation directe avec le site, par exemple le Chemin de la Source.

14.2 Méthodologie

Les données relatives à la sécurité objective sont rassemblées au sein de la zone de police Uccle-Watermael. La description des espaces publics et la sécurité subjective sont basées sur différentes visites sur le terrain en journée et sur 1 visite en soirée (2 septembre de 21h30 à 22h30).

14.3 Informations non obtenues

Informations de la police en rapport avec la sécurité dans le quartier

14.4 Situation existante

14.4.1 Espace public

L'espace public se limite à la voie publique et aux piétonniers. L'espace autour de l'ancienne clinique, de la maison de repos et de l'école des sœurs est semi-public et reste accessible en soirée.

L'espace public est entretenu et propre. Aucun dépôt de déchets sauvage n'a été observé.

À certains endroits, l'état du trottoir laisse à désirer. À différents endroits de l'avenue des Statuaires, le trottoir est irrégulier en raison de la présence de racines d'arbres.

Éclairage et contrôle social :

Tableau 12 : Éclairage et contrôle social au sein et autour de l'aire du plan

	Éclairage	Contrôle social
Rue Groeselenberg	1 ^e partie : le long du trottoir (1 côté de la rue) 2 ^e partie : des deux côtés, points d'éclairage vifs et bas	Front de constructions fermées avec vue directe sur le domaine public La clinique n'est jamais fermée Passage des bus également en soirée Un peu de circulation en soirée
Chemin de la Source	Bien éclairé, tout comme la liaison piétonnière avec l'avenue De Fré	Peu à pas du tout
Avenue Houzeau	Éclairage élevé au-dessus de la voirie et grand intervalle, passages pour piétons bien éclairés	Avenue fort fréquentée en journée et le soir, beaucoup de mouvement Le soir, la visibilité est parfois réduite par la végétation et l'obscurité
Avenue Circulaire	Sombre en raison de la végétation L'arrêt de bus à hauteur de l'IRM est très peu éclairé le soir	Peu de façades attenantes à la voirie L'IRM est fort isolé, aucune présence observée le soir
Avenue des Statuaires	Éclairage uniquement d'1 côté de la rue, et caché par les arbres	Habitations en ordre fermé et parfois situées en profondeur
L'Olivier	Allée éclairée, également de la lumière dans le bâtiment en soirée	L'allée est quasiment toujours accessible
Ancienne clinique	L'allée menant à l'entrée principale est éclairée, également en direction du parking du personnel. Les parkings à l'avant ne sont pas éclairés, seuls le parking du personnel à l'arrière et l'entrée de service le sont	Beaucoup de mouvement en journée autour de la clinique ; le soir, les espaces semi-publics restent accessibles mais on y observe très peu de passage. La clinique reste éclairée le soir.

14.4.2 Sécurités subjective et objective

14.4.2.1 Sécurité objective

Données de la police non obtenues.

14.4.2.2 Sécurité subjective

En journée, nous observons beaucoup de mouvement aux alentours de l'école et de l'ancienne clinique. La présence d'autrui dans le domaine public procure généralement un sentiment de sécurité.

Le soir, le sentiment de sécurité dépend de la visibilité (pour laquelle l'éclairage joue un rôle), de la « foule » ou de la présence d'autres usagers du domaine public ainsi que de la circulation.

L'éclairage de la rue Groeselenberg est vif et la végétation est assez dispersée, de sorte que l'environnement est bien visible et que l'on s'y sent en sécurité. La rue Groeselenberg est délimitée principalement par des habitations serrées. Le front est donc fortement présent dans l'image de la rue et procure un sentiment de sécurité. Le Chemin de la Source et la liaison piétonnière vers l'avenue De Fré sont suffisamment éclairés et le sont encore dans l'obscurité. L'observation le 2 septembre n'a révélé la présence d'aucun autre piéton.

Les points d'éclairage dans l'avenue Houzeau sont situés plus haut au-dessus de la voirie et avec un intervalle plus grand. La végétation le long de la voirie est abondante (surtout les feuillages) et élevée, de sorte que la lumière est filtrée voire obstruée. Le nombre de coins et

d'endroits sombres sur le trottoir est plus élevé que dans la rue Groeselenberg. En revanche, cette rue est plus animée : le fait qu'il y ait davantage de piétons et de mouvement augmente le contrôle social et le sentiment de sécurité. L'éclairage est bien placé à hauteur des passages pour piétons afin de renforcer la sécurité du piéton qui souhaite traverser.

Le tronçon de l'avenue Circulaire attenant à l'aire du plan est véritablement abandonné et plutôt sombre. Ce phénomène est dû principalement à la distance entre l'alignement et les constructions : la plupart des habitations sont loin de la voirie. La végétation dans les jardins privés est abondante et empêche toute vue sur l'intérieur. Ajoutons à cela le fait qu'une partie n'est pas construite et n'est occupée que par des bois. L'usager éprouve ainsi un sentiment d'isolement et il y a donc peu de contrôle social, d'autant que de l'autre côté se trouve l'IRM, qui est également vide le soir.

Le long de l'avenue des Statuaires, il y a également peu d'éclairage, la lumière étant filtrée voire cachée par la végétation. Il n'y a de l'éclairage que d'un seul côté de la rue. Les entrées et façades des habitations sont sombres.

Les accès à la maison de repos l'Olivier sont éclairés et ouverts. L'accès n'est pas obstrué et la maison de repos dégage une certaine activité. Il en va de même de l'ancienne clinique. Les parkings sont vides mais l'on observe encore de l'activité et du mouvement dans la clinique. Les parkings ne sont pas éclairés, seule l'allée donnant accès au bâtiment et le parking du personnel à l'arrière le sont.

15 Annexes

15.1 Étude de stationnement

DAGMETING Groeselenberg Ukkel

Straat	Code	Nummer	TOTAAL Capaciteit	Totaal bezetting	Bezettingsgraad	Gehandicaptenplaatsen	Opmerkingen
Rue Groeselenberg	GRO	1	30	8	27%		
Rue Groeselenberg	GRO	2	0	0			
Rue Groeselenberg	GRO	3	31	16	52%		1 Tijdelijk niet mogelijk om te parkeren vanaf huisnr. 180 tot aan kruispunt met Av. Houzeau
Rue Groeselenberg	GRO	4	28	25	89%		
avenue Houzeau	HOU	5	27	33	122%		Vanaf huisnr. 64 tot en met 80 zijn 4 kleinere plaatsen (max. 4m) waar kleine wagens geparkeerd staan. 1 parkeerplaats CD ter hoogte van huisnr. 84. 5 plaatsen waar 60min geparkeerd kan worden met parkeerschijf.
avenue Houzeau	HOU	6	34	38	112%		Fout geparkeerde wagens ter hoogte van broodjeszaak en aan oversteek Square Charles Lagrange. 5 parkeerplaatsen CD aan Square Charles Lagrange. 7 plaatsen waar 60 min geparkeerd kan worden met parkeerschijf.
avenue Circulaire	CIR	7	0	0			
avenue Circulaire	CIR	8	15	14	93%		
avenue des Statuaires	STA	9	0	0			
avenue des Statuaires	STA	10	46	19	41%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.
avenue des Statuaires	STA	11	0	0			
avenue des Statuaires	STA	12	20	9	45%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.
avenue des Statuaires	STA	13	0	0			
avenue des Statuaires	STA	14	13	8	62%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.

Nachtmeting Groeselenberg Ukkel

Straat	Code	Nummer	TOTAAL Capaciteit		Totaal bezetting	Bezettingsgraad	Gehandicapte/plaatsen	Opmerkingen
Rue Groeselenberg	GRO	1	30	4	13%			
Rue Groeselenberg	GRO	2	0	0				
Rue Groeselenberg	GRO	3	31	47	152%		1 Tijdelijk niet mogelijk om te parkeren vanaf huisnr. 180 tot aan kruispunt met Av. Houzeau	
Rue Groeselenberg	GRO	4	28	41	146%		3 slecht geparkeerde voertuigen	
avenue Houzeau	HOU	5	27	22	81%		Vanaf huisnr. 64 tot en met 80 zijn 4 kleinere plaatsen (max. 4m) waar kleine wagens geparkeerd staan. 1 parkeerplaats CD ter hoogte van huisnr. 84. 5 plaatsen waar 60min geparkeerd kan worden met parkeerschijf.	
avenue Houzeau	HOU	6	34	23	68%		Fout geparkeerde wagens ter hoogte van broodjezaak en aan oversteek Square Charles Lagrange. 5 parkeerplaatsen CD aan Square Charles Lagrange. 7 plaatsen waar 60 min geparkeerd kan worden met parkeerschijf.	
avenue Circulaire	CIR	7	0	0				
avenue Circulaire	CIR	8	15	2	13%			
avenue des Statuaires	STA	9	0	0				
avenue des Statuaires	STA	10	46	14	30%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.	
avenue des Statuaires	STA	11	0	1			1 slecht geparkeerde voertuig	
avenue des Statuaires	STA	12	20	2	10%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.	
avenue des Statuaires	STA	13	0	0				
avenue des Statuaires	STA	14	13	1	8%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.	

Meting zaterdag Groeselenberg Ukkel

Straat	Code	Nummer	TOTAAL Capaciteit	Totaal bezetting	Bezettingsgraad	Gehandicaptenplaatsen	Opmerkingen
Rue Groeselenberg	GRO	1	30	7	23%		
Rue Groeselenberg	GRO	2	0	0			
Rue Groeselenberg	GRO	3	31	40	129%	1	Tijdelijk niet mogelijk om te parkeren vanaf huisnr. 180 tot aan kruispunt met Av. Houzeau
Rue Groeselenberg	GRO	4	28	34	121%		1 slecht geparkeerde auto
avenue Houzeau	HOU	5	27	19	70%		Vanaf huisnr. 64 tot en met 80 zijn 4 kleinere plaatsen (max. 4m) waar kleine wagens geparkeerd staan. 1 parkeerplaats CD ter hoogte van huisnr. 84. 5 plaatsen waar 60min geparkeerd kan worden met parkeerschijf. 1 slecht geparkeerde auto
avenue Houzeau	HOU	6	34	22	65%		Fout geparkeerde wagens ter hoogte van broodjeszaak en aan oversteek Square Charles Lagrange. 5 parkeerplaatsen CD aan Square Charles Lagrange. 7 plaatsen waar 60 min geparkeerd kan worden met parkeerschijf.
avenue Circulaire	CIR	7	0	0			
avenue Circulaire	CIR	8	15	1	7%		
avenue des Statuaires	STA	9	0	0			
avenue des Statuaires	STA	10	46	14	30%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.
avenue des Statuaires	STA	11	0	0			1 slecht geparkeerde auto
avenue des Statuaires	STA	12	20	2	10%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.
avenue des Statuaires	STA	13	0	0			
avenue des Statuaires	STA	14	13	2	15%		Op bepaalde plaatsen wordt deels tussen de bomen gestationeerd en op andere plaatsen dan weer volledig op de rijweg.

